

# **Mouvement intra-départemental**

**2019**

**NOMENCLATURE ET FICHES DE POSTE**

**DES FONCTIONS ACCESSIBLES**

**AUX ENSEIGNANTS DU 1<sup>er</sup> DEGRÉ**

**DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

**POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020**

Type	N° en 2019	Intitulé du poste	Responsable de la commission départementale
POSTES A AVIS	1	Enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) en circonscription	Brigitte VENTRE
	2	Coordonnateur de Réseau d'Éducation Prioritaire	Christian ZAMUNER
	3	Médiateur de prévention violence scolaire sous la responsabilité de l'IEN	Frédéric BROUZES
	4	Dispositifs relais (ateliers relais, classes relais, nouvelles chances)	J LEMOIGNE/ Isabelle REMIGNON
	5	Soutien pour la scolarisation des enfants du voyage	Alain HUBERT
	6	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non-scolarisés antérieurement UPE2A-NSA 2nd degré	Claudia TOULOUSE / Dominique LEVET
	7	Enseignant spécialisé dans une unité d'enseignement en hôpital général	Caroline PLET
	8	Coordonnateur SAPAD	Aminata DIALLO
	9	SESSAD	Caroline PLET
	10	Enseignant coordonnateur du 1 <sup>er</sup> degré exerçant en ULIS collège	Aminata DIALLO
	11	Conseiller d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAS-EH)	Aminata DIALLO
	12	Enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés (ERS-EH)	Aminata DIALLO
POSTES HORS BAREME (ex PROFILS)	13	Enseignant chargé de mission 100% réussite	Isabelle PAULET
	14	Enseignant médiateur pour la réussite scolaire à Aubervilliers	Dominique PLANKEELE
	15	« AIR » Accompagnement Intégration Remobilisation (ex Atelier de la réussite)	Marie ROGLER
	16	Chargé de mission auprès de l'IEN éducation prioritaire et politique de la ville	Christian ZAMUNER
	17	Médiateur prévention violence scolaire départemental (MPVS)	Frédéric BROUZES
	18	Chargé de mission correspondant justice	Frédéric BROUZES
	19	Enseignant référent EFIV au sein d'une école « Unité pédagogique Spécifique » à destination des Enfants issus de familles Itinérantes et de Voyageurs	Alain HUBERT
	20	Enseignant spécialisé auprès d'élèves présentant des troubles des fonctions motrices et/ ou des maladies invalidantes en institut d'éducation motrice - institut médico-éducatif – centre de soins pédiatriques	Caroline PLET
	21	Enseignant spécialisé en hôpital de jour, unité d'enseignement externalisée Troubles du spectre autistique, unité d'enseignement externalisée maternelle Troubles du spectre autistique ou CATT	Caroline PLET
	22	Enseignant en établissement et services PJJ (protection judiciaire de la jeunesse)	Djamila ESPARGILIÈRE
	23	Enseignant en centre éducatif fermé	Djamila ESPARGILIÈRE
	24	Enseignant à la Maison d'arrêt de Villepinte	Djamila ESPARGILIÈRE
	25	Responsable local d'enseignement à la Maison d'arrêt de Villepinte	Djamila ESPARGILIÈRE
	26	Aide à dominante relationnelle en CMPP	Djamila ESPARGILIÈRE
	27	Enseignant évaluateur mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)	Aminata DIALLO
	28	Adjoint du pôle pédagogie - Chargé de mission auprès du pôle ressource ASH	Aminata DIALLO
	29	Adjoint du pôle pédagogie - Chargé du matériel pédagogique adapté (MPA) auprès du pôle ressource ASH	Aminata DIALLO
	30	Conseillers départementaux du pôle ressource départemental ASH	Aminata DIALLO
	31	Conseiller départemental du pôle ressource départemental ASH Référent Troubles du Spectre Autistique (TSA)	Caroline PLET
	32	Accompagnateur des formations initiales ASH	Caroline PLET
	33	Adjoint pôle pédagogie - Chargé de mission auprès de l'IEN chargé de la mission maternelle et du suivi des stagiaires renouvelés	Annie TALAMONI
	34	Chargé de mission éducation artistique et culturelle à la DSDEN 93	Christian ZAMUNER
POSTES CPC-CPD	35	Conseiller pédagogique de circonscription généraliste	Véronique PAROUTY / IEN de circonscription
	36	Conseiller pédagogique de circonscription EPS	Véronique PAROUTY / IEN de circonscription
	37	Conseiller pédagogique généraliste et départemental GRH	Alain HUBERT
	38	Conseiller pédagogique ASH (Aubervilliers 2 ASH - Bobigny 2 ASH- Bobigny 3 ASH)	Véronique PAROUTY/ IEN ASH
	39	Conseiller pédagogique départemental rattaché à l'IEN-A	Véronique PAROUTY
	40	Conseiller pédagogique départemental EPS	Véronique PAROUTY/ D.PLANKEELE
	41	Conseiller pédagogique départemental Langues vivantes	Véronique PAROUTY/ S. AUDIN-REY
	42	Conseiller pédagogique spécialisé arts plastiques	Véronique PAROUTY/ C. ZAMUNER
	43	Conseiller pédagogique spécialisé éducation musicale	Véronique PAROUTY/ C. ZAMUNER
	44	Conseiller pédagogique départemental éducation numérique	Véronique PAROUTY/ B. VENTRE

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2019/2020		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°1</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LES USAGES DU NUMÉRIQUE (ERUN) EN CIRCONSCRIPTION</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant référent pour les usages du numérique (ERUN) exerce sur plusieurs circonscriptions du premier degré. Membre des équipes de ces circonscriptions, il est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de rattachement du poste et travaille en complémentarité avec les conseillers pédagogiques. Son action au niveau départemental est coordonnée par l'IEN en charge du numérique.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'ERUN (ex AFTICE) exerce des fonctions de conseil et de formation sur l'utilisation des outils numériques dans le cadre scolaire.
	<b>MISSIONS</b>	L'ERUN exerce les missions de conseiller technique auprès de l'inspecteur de la circonscription. Dans le cadre de la politique départementale, il peut être amené à participer à l'animation des districts (pour la liaison école-collège notamment).
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide et conseil dans l'élaboration du volet numérique des projets de circonscription, le suivi des applications nationales, académiques et départementales, l'exploitation et la recherche de ressources pédagogiques, la cohérence et le bon fonctionnement du matériel.</li> <li>- Mise en place et suivi des conventions communales (plan numérique)</li> <li>- Accompagnement des enseignants, des équipes d'école et des circonscriptions : il concourt en particulier au développement des compétences numériques des élèves au travers de projets pédagogiques.</li> <li>- Contribution à la formation des enseignants : stages-école, animations en circonscription, participation à des stages départementaux à destination des directeurs d'école ou des enseignants.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder des connaissances en informatique (technique, usages, outils...) pour être capable d'aider efficacement à l'utilisation du matériel dans les écoles et permettre à tous les acteurs une utilisation performante des applications informatiques dédiées.</li> <li>- Être capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion</li> <li>- Être capable d'assurer des formations d'enseignants, tant sur le plan technique que pédagogique</li> <li>- Avoir une expérience de projet à composante numérique, être capable d'en proposer de nouveaux et d'accompagner les enseignants pour les mettre en place.</li> <li>- Avoir une bonne connaissance de l'institution et des ressources dont elle dispose.</li> <li>- Être capable de soutenir et de promouvoir les actions départementales, académiques et nationales en cours : évaluations nationales, académiques, départementales (Sciences, Langues vivantes, sites Internet de circonscription et/ou de la DSDEN, classes multimédias, ateliers hors temps scolaires, parcours en ligne, Magistère...).</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire exerçant depuis plus de 5 ans</li> <li>- Être détenteur ou non du CAFIPEMF.</li> <li>- Toutefois, priorité sera donnée aux titulaires du CAFIPEMF.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste à avis. :</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif sous réserve d'avis favorable
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b><u>par voie électronique exclusivement</u></b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Madame Brigitte Ventre</b> <b>IEN chargée de la mission Education Numérique</b> <b>Tel : 01 43 60 34 45</b>

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°2</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>COORDONNATEUR DE RÉSEAU ÉDUCATION PRIORITAIRE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Les missions sont exercées sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur d'académie, directeur des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, sous l'autorité fonctionnelle du principal du collège et de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, co-pilotes du réseau, ainsi que l'IA-IPR référent en REP+.</p> <p>La mission pour l'éducation prioritaire et la politique de la ville de la DSDEN prend en charge le pilotage de l'ensemble des coordonnateurs REP et REP+ au niveau départemental.</p>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	<p>Textes de référence :</p> <p>Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école. Circulaire N°2014-077 du 4/06/2014 Refondation de l'éducation prioritaire BO n°23 du 05/06/2014. Référentiel pour l'éducation prioritaire.</p>
	<b>MISSIONS</b>	<p>Mission en REP et en REP+ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les équipes pédagogiques à formaliser et à évaluer les actions mises en œuvre, en cohérence avec le projet de réseau ; de contribuer à la continuité pédagogique et éducative des actions entre le premier et le second degré en favorisant la mise en œuvre d'outils numériques adaptés ; veiller à la cohérence des actions éducatives définies par le réseau et à leur articulation avec les dispositifs partenariaux, particulièrement le contrat de ville et le programme de réussite éducative quand il existe, ainsi que les projets éducatifs locaux ; organiser au sein du réseau la diffusion des pratiques pédagogiques efficaces et des projets engagés ; participer à l'élaboration des demandes de formation des personnels du réseau.</li> <li>- Préparer, avec les pilotes, les comités de pilotage du réseau, y participer et en rédiger les comptes rendus ; participer aux conseils école-collège, aux conseils pédagogiques en collège et aux conseils de cycles dans le premier degré.</li> <li>- Contribuer à la mutualisation et à la valorisation au niveau départemental et académique, des pratiques pédagogiques et des projets innovants du réseau ; communiquer à la direction académique les comptes rendus, les dates et les ordres du jour des comités de pilotage du réseau ; enrichir la partie du site académique dédiée à l'éducation prioritaire : articles, rapports, comptes rendus, interviews, reportages... élaborer et renseigner les tableaux de bords du réseau ; participer aux réunions départementales des coordonnateurs.rice.s et aux formations organisées par la direction académique.</li> </ul> <p>Missions spécifiques aux REP+ :</p> <p>mettre en œuvre le plan de formation du réseau, gérer les moyens de remplacements 1<sup>er</sup> degré</p>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1<sup>er</sup> degré et 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>- Capacité à travailler en équipe et en partenariat</li> <li>- Expertise pédagogique</li> <li>- Capacité à l'animation d'instances constitutives du réseau (Comité de pilotage du réseau, conseil école/collège, conseils de cycle, conseil pédagogique).</li> </ul>
	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<p>Les demandes de temps partiel des enseignants remplissant les missions de coordonnateurs de réseau seront soumises à l'avis de l'IA-DASEN.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p><b>Poste à avis.</b></p> <p>Participation au mouvement initial et affectation à titre provisoire (double nomination) la 1<sup>ère</sup> année et à titre définitif la suivante sous réserve d'avis favorable, Participation au mouvement nécessaire les deux années.</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b><u>par voie électronique exclusivement</u></b> à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)</p>
	<b>CONTACT</b>	<p><b>M. Christian Zamuner-</b> <b>IEN BOBIGNY 4 (Éducation prioritaire et politique de la ville)</b> <b>Tel : 01 43 93 74 39</b></p>

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

IDENTIFICATION DU POSTE		RÉFÉRENCE	N°3
		INTITULÉ DU POSTE	MÉDIATEUR DE PRÉVENTION VIOLENCE SCOLAIRE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L' IEN
		PLACE DU POSTE	<p>Le médiateur prévention violence travaille au sein de l'équipe de circonscription dans le premier degré et en lien étroit avec les principaux de collège dans le second degré.</p> <p>Les postes sont implantés sur les circonscriptions suivantes : Bobigny 1 Clichy-sous-Bois, Pierrefitte-Villetaneuse ; Saint-Denis 1 ; Saint-Denis 2 ; Saint-Denis 3 ; Saint-Ouen, Sevran ; Stains ; Villepinte.</p> <p>Le médiateur prévention violence exerce ces missions en lien avec la mission vie scolaire de la DSDEN93, et le proviseur vie scolaire, et l'IEN référent élèves au comportement dit « hautement perturbant ».</p>
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	<p>Le médiateur prévention violence occupe une fonction propre au département de la Seine-Saint-Denis destinée à prévenir et mieux prendre en charge les situations de violence.</p> <p>Le médiateur peut, exceptionnellement, et sur demande du proviseur vie scolaire, intervenir sur une circonscription proche, au regard des situations de violence connues localement.</p>	
	MISSIONS	<p>Le médiateur prévention violence aide les enseignants démunis devant des élèves au comportement dit « hautement perturbants ». Il peut intervenir lors de situations de crise engendrées par ces perturbations (décrochage scolaire, relations élèves, enseignants, familles) ; dans des situations de crise, de suivi de crise et/ou de répondre à des situations individuelles.</p>	
	FONCTIONS	<p>- <b>Le médiateur intervient dans le premier et second degré</b> : son intervention se justifie quand un grand nombre d'actions et de remédiations ont été mises en place et semblent ne pas avoir produit les résultats attendus.</p> <p>- <b>Il organise des entretiens avec les élèves, les enseignants, les membres du RASED, les équipes de suivis et/ou les parents.</b></p> <p>☞ Il prend attache avec les différents organismes et groupes d'aides extérieurs à l'établissement (dans le cadre du suivi des élèves) ;</p> <p>☞ Il aide à l'analyse de la situation particulière de l'élève en liaison étroite avec la famille, les équipes éducatives et les partenaires extérieurs. Il réalise des observations, analyse et interprète les données recueillies.</p> <p>- <b>Il contribue activement à l'analyse des situations de ces élèves au comportement dit « hautement perturbants »</b> en apportant :</p> <p>☞ une méthodologie de travail et des ressources tant pratiques que théoriques concernant les problématiques de ces élèves.</p> <p>- <b>Il établit</b> avec l'IEN ou le Chef d'Etablissement <b>une stratégie pour sortir du conflit</b>, propose des outils ou dispositifs ;</p> <p>☞ aide à la mise en acte des stratégies ; soutien aux équipes éducatives, mises en place d'accompagnements et établit ou rétablit la communication entre l'établissement et la famille.</p> <p>- <b>Il facilite le rapprochement des partenaires</b> (ASE, CMP..) : pour répondre à la situation d'urgence et impulser et construire une communication pérenne</p> <p>- <b>Il suggère et/ou participe</b> aux REE, équipe de suivi, GSPD ; GPDS (ex-GAIN).</p> <p>- <b>Il assure le suivi des situations de crise et travaille en prévention.</b> Il constitue une ressource et un appui pour les équipes éducatives.</p> <p>Le médiateur prévention violence scolaire intervient aussi dans les actions pour la prévention de la violence scolaire et du harcèlement, en liaison avec la Mission Vie Scolaire et les services médico-psycho-sociaux-éducatifs.</p> <p>- <b>Il peut participer aux animations et formations pédagogiques</b> de la circonscription ou du collège, à des groupes de travail au niveau départemental pour la lutte de la prévention de la violence scolaire et du harcèlement.</p> <p>- <b>Il rend compte des actions mises en place et des situations rencontrées au proviseur vie scolaire.</b></p>	
	COMPÉTENCES	<p>Le médiateur prévention violence scolaire est un enseignant qui détient une capacité d'analyse de la violence scolaire fondée sur une connaissance approfondie de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et de son environnement social et familial, des institutions (Education, Justice, Police, Santé) et des ressources départementales. Outre une éthique professionnelle avérée, une qualité d'écoute et d'ouverture d'esprit, cette mission nécessite une capacité à travailler en équipe et à contribuer à apaiser les situations tendues.</p>	
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être enseignant titulaire	
	NOMINATION	<p><b>Poste à avis.</b></p> <p>Affectation au mouvement principal à titre définitif sous réserve d'avis favorable</p>	
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental).</p>	
	CONTACT	<p><b>M. Frédéric Brouzes</b> Proviseur vie scolaire Tel : 01 43 93 73 62</p>	

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

IDENTIFICATION DU POSTE		N°4
RÉFÉRENCE		
INTITULÉ DU POSTE	<b>DISPOSITIFS RELAIS (ateliers relais, classes relais, nouvelles chances)</b>	
PLACE DU POSTE	Le réseau des dispositifs de la Seine-Saint-Denis se compose de : - 12 sites : ateliers et classes pour les élèves de moins de 16 ans, - 3 dispositifs Nouvelles Chances vers un lycée professionnel et 1 dispositif nouvelles chances vers un lycée GT.	
CADRE GÉNÉRAL	Les dispositifs relais, nouvelles chances ont vocation à accueillir, accompagner et former des élèves en situation de décrochage scolaire et manquant de repères sociaux. Réponses alternatives à l'absentéisme et à la rupture scolaire, ils offrent un champ de réflexion et d'actions privilégiées en stimulant des solidarités entre les acteurs autour d'un cadre éducatif et pédagogique cohérent, clairement défini dans la charte départementale : <a href="http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique1334">http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?rubrique1334</a>	
MISSIONS	Enseigner au sein du dispositif, organiser le fonctionnement du dispositif et coordonner les interventions des différents enseignants dans le dispositif= Changement dans l'ordre des verbes	
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enseignant coordonnateur devra assurer les liaisons entre les différents intervenants dans la classe.</li> <li>- Mener des actions pédagogiques différenciées, concevoir des parcours de remédiation personnalisés et des projets avec des partenaires extérieurs ;</li> <li>- Établir des bilans, des synthèses, des outils d'évaluation ;</li> <li>- S'engager dans un travail régulier avec les familles ;</li> <li>- Assurer le suivi des élèves en collaboration avec les établissements du district et/ou du bassin, et le groupe de pilotage académique.</li> <li>- Organiser la vie collective du groupe et gérer des situations inédites, voire déstabilisantes ;</li> </ul>	
COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir des réponses adaptées à la diversité des situations de rupture ;</li> <li>- Élaborer un projet fondé sur des objectifs disciplinaires et des compétences transversales clairement posées ;</li> <li>- Maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences et/ou les programmes des lycées, les modalités de l'orientation, les partenariats du réseau institutionnel (social, médical, ASE, justice, police, ...).</li> <li>- Savoir travailler en équipe ;</li> <li>- Faire preuve de disponibilité et de souplesse dans les horaires de travail, souvent en décalage avec les horaires scolaires traditionnels</li> </ul>	
PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Le candidat devra avoir une expérience des publics en difficulté (ces adolescents vivant des situations familiales et sociales très complexes).	
NOMINATION	<b>Poste à avis</b> Ces postes n'apparaissent pas au mouvement informatisé  Affectation à titre provisoire (double nomination) la 1 <sup>ère</sup> année et à titre définitif la suivante sous réserve d'avis favorable avec envoi du dossier aussi la 2 <sup>ème</sup> année	
MODALITÉS DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Entretiens avec une commission de recrutement	
CONTACTS	<b>M. Jacques Lemoigne (IEN-IO)</b> <b>tel : 01.43.93.73.27</b> <b>ou</b> <b>Mme Isabelle Rémignon (coordonnatrice des dispositifs relais)</b> <b>Tel : 01 43 93 73 25</b>	

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b> <b>Année 2019/2020</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°5</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>SOUTIEN POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1er et du 2nd degré.
	<b>MISSIONS</b>	Rattachés à l'inspection académique, les enseignants retenus sont amenés à intervenir sur toute circonscription et école ou collèges concernés, en fonction de besoins reconnus. En lien avec l'IEN-adjoint, le chargé de mission départemental (Midap) et le CASNAV.
	<b>FONCTIONS</b>	La mission du pôle ressource et de soutien à la scolarisation des enfants du voyage se décline selon trois objectifs majeurs. ➤ Développer la scolarisation de l'école maternelle au collège en lien avec : - les IEN, les directeurs d'écoles, les chefs d'établissements et les conseillers d'orientation psychologues, - les associations et les mairies. ➤ Accompagner la scolarité auprès des équipes et des familles : - soutien aux projets pédagogiques, - lien entre les équipes éducatives et les familles, - information sur les cultures des gens du voyage. ➤ Améliorer la continuité scolaire selon quatre axes : - l'assiduité, - le suivi de scolarité des élèves itinérants, - les liaisons GS/CP et CM2/6ème - la parentalité
	<b>COMPÉTENCES</b>	- Enseignants ayant si possible acquis une expérience dans plusieurs cycles de l'école primaire. - L'exercice dans le cadre d'une UPE2 A ou d'un poste E constitue un atout, - Solide réflexion pédagogique, d'une capacité d'organisation de leur travail et d'adaptation à des environnements pédagogiques divers, ainsi que des qualités relationnelles requises pour le travail en équipe et en partenariat
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être enseignant titulaire
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste à avis.</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif sous réserve d'avis favorable
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b><u>par voie électronique exclusivement</u></b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>M Alain Hubert- IEN BOBIGNY 5 GRH</b> <b>Tel 01 43 93 71 68 (Pascale Champon, assistante de l'IEN-A)</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°6</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS NON-SCOLARISÉS ANTÉRIEUREMENT UPE2A- NSA 2<sup>nd</sup> Degré</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Les unités pédagogiques accueillant des élèves allophones de plus de 11 ans non scolarisés dans leur pays d'origine sont installées dans les collèges.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Dans le cadre du projet départemental d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones, l'enseignant en UPE2A-NSA 2 <sup>nd</sup> degré enseigne auprès d'EANA de plus de 11 ans non scolarisés dans leur pays d'origine
	<b>MISSIONS</b>	Scolariser et inclure les EANA-NSA dans le 2 <sup>nd</sup> degré
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'apprentissage du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine</li> <li>- Permettre aux élèves d'acquérir un minimum de compétences en français et dans les autres disciplines pour qu'ils puissent intégrer une UPE2A à l'issue de la scolarisation en UPE2A-NSA</li> <li>- Évaluer l'élève selon les items du socle commun de compétences et de connaissances</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une expérience de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture,</li> <li>- Connaître les méthodes de français langue étrangère et de français langue seconde</li> <li>- Avoir une expérience en UPE2A 1<sup>er</sup> degré (ex-CLIN) ou avec des adultes ou élèves allophones,</li> <li>- Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises,</li> <li>- Apprécier le travail d'équipe,</li> <li>- Disponibilité, écoute et adaptabilité</li> <li>- Connaissances des publics divers (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré)</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Certification complémentaire pour l'enseignement du français langue seconde (FLS) souhaitable
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste à avis.</b> Ces postes n'apparaissent pas au mouvement informatisé. Mais la liste des postes existants figurent en annexe 3 du guide du mouvement  L'affectation se fait à titre définitif sous réserve d'avis favorable.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b><u>par voie électronique exclusivement</u></b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés  <b><u>Attention</u></b> : En cas d'un envoi de dossier pour une UPE2A 2 <sup>nd</sup> degré suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour l'UPE2A 2 <sup>nd</sup> degré sera considérée comme vœu 1.
	<b>CONTACTS</b>	<b>Mme Claudia Toulouse - IEN -IO chargée des EANA du 2<sup>nd</sup> degré</b> <b>au 01 43 93 73 41- <a href="mailto:ce.93ien-io@ac-creteil.fr">ce.93ien-io@ac-creteil.fr</a></b> <b>ou</b> <b>M. Dominique Levet - coordonnateur EANA 2<sup>nd</sup> degré</b> <b>Au 01 43 93 73 20 - <a href="mailto:dominique.levet1@ac-creteil.fr">dominique.levet1@ac-creteil.fr</a></b>



**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b> <b>Année 2019/2020</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°7</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ DANS UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN HÔPITAL GÉNÉRAL</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein d'une unité d'enseignement dans un hôpital général. Lieu d'implantations des postes : Aulnay-sous-Bois, Bondy et Saint-Denis.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les services de pédiatrie et chirurgie infantile des hôpitaux généraux. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour, en unité de court ou de moyen séjour
	<b>MISSIONS</b>	Assurer des temps de scolarisation soit au chevet de l'enfant ou de l'adolescent, soit dans la classe de l'hôpital, selon des horaires liés aux soins selon le projet individualisé élaboré avec l'équipe pluri professionnelle de l'établissement sanitaire.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation ;</li> <li>- Élaborer un projet d'apprentissage avec l'élève, l'équipe médicale et les parents ;</li> <li>- Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ;</li> <li>- Travailler en lien étroit avec les différents enseignants des élèves en maintenant les liens avec l'école ou l'établissement d'origine ;</li> <li>- Assurer un rôle de soutien ou de répétiteur ;</li> <li>- Utiliser les nouvelles technologies (webcam, internet, visioconférence ...) Afin de garder le contact avec l'école ou l'établissement d'origine ;</li> <li>- Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire ;</li> <li>- Organiser des temps de liaison avec l'extérieur ;</li> <li>- Contribuer, le cas échéant, à la mise en place du SAPAD ou d'autres modalités d'enseignement (école de plein air, à distance) ;</li> <li>- Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation permettant la mise en œuvre de projets personnalisés de scolarisation ;</li> <li>- Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN ASH.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades ;</li> <li>- Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;</li> <li>- Connaître le système éducatif et ses acteurs, la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ;</li> <li>- Connaître le rôle des associations de parents d'enfants handicapés ;</li> <li>- Avoir de solides compétences en informatique ;</li> <li>- Avoir une grande disponibilité ;</li> <li>- Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAPPEI troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes ou équivalent (CAPA-SH option C)
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste à avis.</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b><u>par voie électronique exclusivement</u></b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 + ASH</b> <b>Tel : 01 43 93 73 95</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b>		
<b>Année 2019/2020</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°8</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>COORDONNATEUR SAPAD</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein du pôle ressources ASH de Bobigny 2ASH .travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'Education nationale relatives à la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé pouvant évoluer sur une longue période. Sous la responsabilité de l'IEN ASH, l'enseignant coordonnateur organise la continuité pédagogique pour les élèves de la grande section à la terminale qui ne peuvent être scolarisés pour des raisons médicales
	<b>MISSIONS</b>	Les missions du coordonnateur s'exercent au niveau départemental, selon trois axes : - Organiser le projet d'assistance pédagogique à domicile pour les élèves malades ou accidentés afin de leur permettre de poursuivre les apprentissages scolaires indispensables sans rupture de scolarité ; - Mettre l'élève face à des exigences scolaires, dans une perspective dynamique ; - Créer les conditions qui permettront de maintenir le lien avec l'établissement scolaire de l'enfant ou de l'adolescent ainsi qu'avec ses camarades (visioconférence
	<b>FONCTIONS</b>	<u>Mettre en place les modalités d'enseignement à domicile :</u> -Ouverture des dossiers d'aide pédagogique ; -Collecte des informations auprès du médecin scolaire qui valide la demande ; de l'établissement, de l'hôpital ; -Préparation des projets pédagogiques d'aide individualisée après une analyse des besoins ; -Recherche d'enseignants volontaires avec une priorité pour ceux ce l'élève ou de l'établissement ; -Contractualisation du projet avec la famille, le médecin et les enseignants <u>Assurer la gestion administrative des différentes interventions à domicile :</u> -Gestion du fichier départemental des intervenants ; -Rédaction des ordres de mission des enseignants ; -Tenue d'un état mensuel des IPE et des HSE effectuées par chaque enseignant ; -Gestion des justificatifs permettant la mise en paiement des IPE et des HSE ; -Lien avec l'ADPEP pour le suivi des intervenants rémunérés par les caisses d'assurance maladie. - Établir des liens avec les différents partenaires
	<b>COMPÉTENCES</b>	-Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; -Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; - Avoir de solides compétences en informatique et savoir proposer l'utilisation de la visioconférence. -Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent / connaître le fonctionnement du SAPAD
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste à avis</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme et à avis favorable.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement à :</b>  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Aminata Diallo - IEN BOBIGNY 2 ASH</b> Tel : 01 43 93 74 18

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°9</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>SESSAD</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>2 dispositifs sont actuellement en place dans le département. Ils sont répartis de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0,75 ETP implanté au SESSAD DITEP Rosa Parks de Sevran couplé avec 0,25 ETP implanté au SESSAD SELIA de Livry-Gargan.</li> <li>- 0,25 ETP implanté au SESSAD La Roselière à Stains, couplé avec 0,75 ETP à l'hôpital les Marronniers de Saint-Denis (cf. fiche 28)</li> </ul>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	<p>Le SESSAD est un service social classifié Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). Cette structure de soins est destinée aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. La prise en charge de ces jeunes qui présentent des troubles cognitifs à dominante psychologique s'articule autour d'ateliers thérapeutiques, d'activités sportives et éducatives et s'accompagne d'un enseignement scolaire 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré.</p>
	<b>MISSIONS</b>	Après évaluation, proposer une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	<b>FONCTIONS</b>	<p>Dans le cadre de la prise en charge de l'élève, l'enseignant s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ;</li> <li>- Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ;</li> <li>- Mettre en place des outils d'évaluation ;</li> <li>- Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins ;</li> <li>- Capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ;</li> <li>- Qualités de rigueur et d'organisation ;</li> <li>- Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ;</li> <li>- Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ;</li> <li>- Prise en charge individuelle ou en groupe ;</li> <li>- Travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire du CAPPEI Troubles des fonctions cognitives ou CAPPEI Troubles psychiques ou équivalent (CAPA-SH option D)</li> <li>- Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<p><b>Poste à avis</b></p> <p>Affectation au mouvement principal à titre définitif pour le poste sur les 2 SESSAD soumise à diplôme et à avis favorable</p>
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)</p>
	<b>CONTACT</b>	<p><b>Mme Caroline Plet- IEN AUBERVILLIERS 2 + ASH</b> Tel : 01 43 93 73 95</p>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2019/2020		
IDENTIFICATION DU POSTE	RÉFÉRENCE	<b>N°10</b>
	INTITULÉ DU POSTE	<b>ENSEIGNANT COORDONNATEUR DU PREMIER DEGRÉ EXERÇANT EN ULIS DE COLLÈGE</b>
	PLACE DU POSTE	Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) sont les dispositifs collectifs du second degré situés en collège
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	L'ULIS collège accueille des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapés (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est un dispositif d'inclusion collective, fondé sur l'alternance de regroupements pédagogiques au sein de l' ULIS, de temps d'inclusion dans les classes de référence en fonction du projet personnalisé des élèves (PPS) et d'intervention de professeurs au sein du dispositif pour y mener des projets disciplinaires ou transversaux
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif conduites et en inclusion. La visée est de mettre en œuvre les parcours très individualisés d'élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ou des troubles associés</li> <li>- Assurer des enseignements adaptés qui vont développer ou consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets personnalisés des élèves. (PPS)</li> <li>- Rechercher pour chacun au cours des années collège, les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et pré professionnels.</li> </ul> Le parcours Avenir est présent dès la 5ème au sein de l'ULIS, puis lors de la fréquentation des champs professionnels de SEGPA et ou des ateliers d' IMPRO en 4ème et 3ème ainsi qu'au cours de stages de découverte en CFA ou en entreprise afin de préparer une orientation professionnelle adéquate à l'issue de leur parcours au collège
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée professionnel, de manière régulière ou ponctuelle.</li> <li>- Mettre en place l'inclusion des élèves</li> <li>- Faciliter l'enseignement des professeurs en leur fournissant informations et appui pédagogique ;</li> <li>- Coordonner dans les emplois du temps les accompagnements par l'auxiliaire de vie scolaire ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés ;</li> <li>- Favoriser en équipe la préparation de l'insertion professionnelle.</li> </ul>
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap dans le cadre de la coordination ;</li> <li>- Savoir analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ;</li> <li>- Savoir mettre en œuvre et en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet professionnel ;</li> <li>- Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri professionnelle.</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent
	NOMINATION	<b>Poste à avis pour les non spécialistes.</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés pour les affectations à titre provisoire
	CONTACT	<b>Mme Aminata Diallo - IEN BOBIGNY 2 ASH</b> Tel : 01 43 93 74 18

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b>		<b>N°11</b>
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFÉRENCE</b>	<b>N°11</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER D'AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAS-EH)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Les CAS-EH placés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale sont membres des équipes de circonscription du 1er degré. Ils apportent leur expertise pour la scolarisation des élèves handicapés. Ils exercent leurs missions en lien étroit avec les enseignants référents et les conseillers départementaux ASH sous la responsabilité fonctionnelle de l'IEN de Bobigny 2 ASH
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	La pratique du CAS-EH prend appui sur le référentiel de compétences énoncé dans la circulaire N° 2004-026 du 10/02/2004 et se caractérise par l'aide et le conseil aux enseignants accueillant des élèves en situation de handicap. Les actions vont de la co-intervention, à l'observation et l'évaluation des besoins des élèves et se concrétisent dans l'aide à l'élaboration de projets de scolarisation adaptés aux besoins des élèves comme dans la mise en place du binôme enseignant/ AVS. Elle s'inscrit en complémentarité de celle des enseignants référents notamment dans le cadre du recrutement, de la gestion et de l'accompagnement des auxiliaires de vie scolaire pour ce qui concerne le premier degré, à l'échelle de la circonscription de nomination ou de la commission départementale
	<b>MISSIONS</b>	Le CAS-EH est notamment présent lors des premières scolarisations et accompagne les équipes et les familles dans l'élaboration d'un dossier de compensation du handicap. Apporter conseils et adaptations aux enseignants scolarisant des élèves en situation de handicap. Des missions complémentaires, peuvent être confiées aux CAS-EH par l'IEN de circonscription, en concertation avec l'IEN ASH.
	<b>FONCTIONS</b>	Le CAS-EH se doit : * D'instaurer un lien de confiance avec les différents partenaires et acteurs de ce projet. * De faciliter la communication entre l'élève, sa famille et l'enseignant référent intervenant sur la circonscription, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par son projet de scolarisation. * De participer aux REE et si nécessaire aux RESS dans le cadre d'une étroite collaboration avec les ERSEH. * De rédiger et transmettre les comptes rendus d'observation des élèves et des réunions de travail avec les équipes enseignantes et ou les partenaires- * De tenir à disposition de l'IEN de circonscription et de l'IEN ASH toutes informations utiles.  Les missions complémentaires doivent conserver un lien fort et pertinent avec la scolarisation des élèves handicapés et concerner plus particulièrement : * La gestion des orientations des élèves en situation de handicap en SEGPA * Des actions spécifiques auprès d'élèves hautement perturbants (TCC). * Les signalements d'élèves en situation de handicap en danger * Établir un bilan d'activité en fin d'année
	<b>COMPÉTENCES</b>	*Avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques liées à la scolarisation des élèves handicapés ainsi que des procédures d'accompagnement. * Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe. * Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique. * Être efficace et rigoureux dans l'organisation des tâches, la gestion de son temps, mettre en place des outils de travail communs avec les ERSEH
	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent avoir une expérience d'enseignement attestée auprès d'élèves porteurs de handicap.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste à avis</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme et à avis favorable
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement à :</b>  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Aminata Diallo - IEN BOBIGNY 2 ASH</b> <b>Tel : 01 43 93 74 18</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°12</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT RÉFÉRENT POUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS (ERS-EH)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Placé sous l'autorité du directeur académique des services, de l'éducation nationale, il exerce ses fonctions à temps plein sous la responsabilité de l'IEN-ASH. Sa mission s'étend sur un territoire défini par le DASEN. Son secteur d'intervention appelé à être rééquilibré en cas de besoin est arrêté annuellement par le directeur académique. Il comprend les écoles, les établissements du second degré ainsi que les établissements de santé ou médico sociaux qui y sont implantés.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'enseignant qui exerce les fonctions de référent auprès des élèves handicapés doit assurer sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer, sur le secteur d'intervention à l'accueil et à l'information de l'élève et de ses parents sur les aides qui peuvent être apportées dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation soit lors de l'inscription dans l'école ou l'établissement de référence soit à la demande de l'équipe éducative.</li> <li>- Réunir et coordonner l'équipe de suivi de la scolarisation pour chacun des élèves dont il est le référent.</li> <li>- Favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre et du suivi du projet personnalisé de scolarisation, élaboré par l'équipe pluridisciplinaire à la demande de l'élève ou de ses parents.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer, si nécessaire à l'évaluation, conduite par l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation. A ce titre, il organise l'évaluation des besoins et des compétences de l'élève en situation scolaire ;</li> <li>- Aider les familles ou l'élève, s'il est majeur, dans leurs démarches vers la MDPH, en ce qui concerne les questions relatives à la scolarisation et à la formation ;</li> <li>- Organiser les réunions des équipes de suivi de la scolarisation et transmettre les bilans réalisés à partir de l'évaluation conduite en milieu scolaire à l'élève majeur ou à ses parents ainsi qu'à l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation ;</li> <li>- Travailler en partenariat avec le MDPH ;</li> <li>- Collaborer pour ce qui concerne son territoire à l'ensemble des enquêtes départementales, rectorales et nationales ;</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques la scolarisation des élèves handicapés ainsi que des procédures d'accompagnement ;</li> <li>- Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe ;</li> <li>- Être efficace dans la gestion de son temps, mettre en place les outils de travail communs et avoir une bonne maîtrise des technologies ;</li> <li>- Avoir développé des qualités de rigueur</li> <li>- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique et messagerie) ;</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste à avis</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme et à avis favorable
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Participation au mouvement informatisé et entretien avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Aminata Diallo - IEN BOBIGNY 2 ASH</b> Tel : 01 43 93 74 18

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b> <b>Année 2019/2020</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°13</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT CHARGÉ DE MISSION</b> <b>100% RÉUSSITE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le chargé de mission sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire de la Seine St Denis. Il sera rattaché administrativement à la circonscription de Pierrefitte/Villetaneuse.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le chargé de mission occupe une fonction propre au département de la Seine-Saint-Denis destinée à accompagner la mise en œuvre de la mesure 100 % réussite
	<b>MISSIONS</b>	Sous l'autorité du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale et en relation directe avec l'IEN en charge par délégation du dispositif 100% réussite, l'enseignant chargé de mission participe à la mise en œuvre du plan opérationnel de pilotage.
	<b>FONCTIONS</b>	<p>1 Aide au pilotage et à l'impulsion du travail du groupe d'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner l'IEN en charge de la mission en termes de mise en œuvre et de suivi du dispositif</li> <li>- coordonner le travail d'équipe du groupe d'appui</li> </ul> <p>2 Accompagnement des écoles et des équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner les écoles dans la mise en œuvre et la régulation du projet d'équipe</li> <li>- participer à l'ensemble des visites sur site sur l'ensemble du département</li> </ul> <p>3 Formations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser la formation des enseignants en charge de la mesure en lien avec les formateurs</li> <li>- organiser des journées de formation à destination des CPC</li> <li>- participer aux réunions du pôle pédagogique pour établir les liens avec les autres missions départementales</li> <li>- mettre en œuvre des actions de formation</li> </ul> <p>4 Evaluations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaborer un tableau de bord des différentes pratiques et modalités de mise en œuvre de la mesure</li> </ul> <p>5 Ressources et diffusion des outils</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aider à la diffusion et à l'appropriation des orientations et des nouveaux outils mis en ligne par le ministère</li> <li>- produire des ressources et outils</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les orientations relatives à la mise en œuvre de la mesure 100% réussite</li> <li>- Connaître les programmes et les notes de service</li> <li>- Connaître les contenus didactiques à enseigner au cycle 2</li> <li>- travailler en équipe</li> <li>- concevoir, animer et conduire des actions de formation en circonscription et au plan départemental</li> <li>- avoir des capacités de synthèse et de rédaction</li> <li>- s'inscrire dans une démarche de formation</li> </ul>
	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Professeur des écoles exerçant à temps plein
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> L'affectation se fait à titre provisoire sous réserve d'avis favorable Ce poste n'apparaît pas au mouvement informatisé
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b><u>par voie électronique exclusivement</u></b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Isabelle Paulet - IEN Pierrefitte / Villetaneuse</b> Tel 01 48 29 74 71

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°14</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT MÉDIATEUR POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE À AUBERVILLIERS</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé sous l'autorité de l'IEN d'Aubervilliers 1 Il fait partie intégrante de l'équipe de circonscription.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'enseignant médiateur de la réussite scolaire doit contribuer à la réussite des élèves en répondant à des besoins identifiés en partenariat avec le PRE d'Aubervilliers, scolaires, culturels et citoyens
	<b>MISSIONS</b>	Il devra contribuer à renforcer le sens des apprentissages auprès de ces élèves en lien avec les enseignants des élèves concernés, les directeurs des écoles et les chefs d'établissements. Il favorisera le lien entre la famille et l'école. Il renforcera la persévérance scolaire de ses élèves en lien avec l'équipe éducative, et pourra être amené à travailler sur des situations particulières.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enseignant prend en charge en priorité des élèves du cycle de consolidation. Il peut aussi prendre en charge des élèves des autres cycles sur demande de l'IEN en accord avec les écoles.</li> <li>- Des temps de concertation avec le PRE, les établissements et les écoles et, le cas échéant, avec des partenaires divers sont à prévoir.</li> <li>- L'enseignant médiateur peut également assurer une mission d'aide, de conseil et de formation des enseignants.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	Compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'adaptation,</li> <li>- Connaissance du partenariat,</li> <li>- Maîtrise du travail en équipe.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'EMRS doit être un enseignant expérimenté.
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> L'affectation se fait à titre définitif sous réserve d'avis favorable
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b><u>par voie électronique exclusivement</u></b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Entretiens avec une commission de recrutement  Le poste apparaît au mouvement informatisé rattaché à l'IEN d'Aubervilliers 1
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Dominique Plankeele - IEN Aubervilliers 1</b> <b>Tel 01 48 33 27 62</b>



## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°15</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>« AIR » ACCOMPAGNEMENT INTÉGRATION REMOBILISATION</b> (ex Atelier de la réussite)
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant intervient dans un dispositif spécifique à la ville de Saint-Denis. Il relève de l'autorité fonctionnelle de l'IEN de St-Denis 3, implanté à l'école Langevin. L'enseignant intervient dans un dispositif spécifique à la ville de Saint-Denis.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Il s'agit de mener un accompagnement scolaire auprès des écoliers dits hautement perturbants de Saint-Denis.
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignant intervenant en dispositif AIR doit mener des apprentissages scolaires auprès d'élèves en voie de décrochage au sein d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un directeur d'école.  Il travaille dans un premier temps, avec l'aide de deux AED, sur la remobilisation des savoirs scolaires afin d'intégrer ses élèves dans les classes de l'école d'accueil. Puis travaille sur le retour des élèves dans une école de secteur. Le groupe sera constitué au maximum de 6 élèves de 6 à 11 ans.
	<b>FONCTIONS</b>	- Il participe à l'analyse de la situation des jeunes. Pour ce faire, le lien avec les équipes d'origine sera maintenu.  -- Il travaille sur la remobilisation des savoirs scolaire des élèves  - Il élabore un projet individuel pour chaque élève  - Il travaille en équipe avec les animateurs, les éducateurs et avec les partenaires susceptibles d'apporter à chaque jeune selon ses besoins
	<b>COMPÉTENCES</b>	Il aura des capacités affirmées à travailler : - Avec des élèves au comportement complexe, - À la pacification les situations, - Autour de projets disciplinaires et transversaux, - En équipe au sein du dispositif avec les écoles d'origine des élèves accueillis dans le dispositif, - Avec les divers partenaires extérieurs qui interviennent dans le dispositif. Il devra : - Avoir une éthique professionnelle avérée et une déontologie irréprochable, - Connaître le fonctionnement du système scolaire et faire preuve d'ouverture d'esprit, - Disposer de notions de psychologie, de qualités d'écoute, de disponibilité et de bienveillance.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Posséder une expérience autour de l'accompagnement d'élèves à besoins particuliers.
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> L'affectation se fait à titre définitif sous réserve d'avis favorable
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Entretiens avec une commission de recrutement.
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Marie Rogler- IEN SAINT DENIS 3</b> <b>Tel 01 49 21 14 50</b>

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

IDENTIFICATION DU POSTE		N°16
RÉFÉRENCE		
INTITULÉ DU POSTE	<b>CHARGÉ DE MISSION AUPRÈS DE L'IEN ÉDUCATION PRIORITAIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE</b>	
PLACE DU POSTE	Le poste fait partie de la mission éducation prioritaire et politique de la ville (EPPV) à la DSDEN. Il est placé sous l'autorité de la directrice académique adjointe (DAASEN) en charge de ces dossiers.	
PROFIL DU POSTE	CADRE GÉNÉRAL	Mise en œuvre des politiques éducatives relatives à l'éducation prioritaire. Articulation avec les dispositifs de la politique de la ville, en lien avec les services de la préfecture, la DDCS, les collectivités territoriales, les associations, etc.
	MISSIONS	Assister et conseiller la DAASEN et l'IEN en charge de la mission EPPV pour la coordination et l'animation des réseaux de l'éducation prioritaire. Coordonner et accompagner l'ensemble des coordonnateur.rice.s de réseau d'éducation prioritaire du département. Travailler en partenariat avec les services de l'Etat en charge de la politique de la ville. Développer les ressources de formation, en lien notamment avec les services du rectorat (DAFPEN).
	FONCTIONS	Les fonctions sont de nature très diversifiée : - Suivi et évaluation des dispositifs relevant de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. - Animation de l'équipe des coordonnateurs de réseau et formation/accompagnement à la prise de fonction ; - Circulation de l'information relative à la mission ; - Suivi de l'accompagnement éducatif, accompagnement des équipes, formation ; - Instruction et diffusion des documents de travail ; - Suivi des dossiers, - Participation aux réunions institutionnelles ; - Actualisation et suivi des liaisons avec les partenaires de l'E.N. (services de l'état, collectivités territoriales, associations) ...
	COMPÉTENCES	Outre les compétences requises pour accompagner le pilotage de l'éducation prioritaire au plan départemental, le poste nécessite des connaissances et des compétences approfondies liées aux partenariats et aux dispositifs de la politique de la ville.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Une expérience antérieure de coordonnatrice ou de coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire est indispensable.
	NOMINATION	<b>Poste hors barème</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction du rang de classement
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretien avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)  Attention : le poste apparaît au mouvement informatisé comme Coordonnateur REP rattaché à Bobigny 4 politique de la ville
	CONTACT	<b>M. Christian Zamuner- IEN BOBIGNY 4 (Éducation prioritaire et politique ville)</b> <b>Tel : 01 43 93 74 39</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°17</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>MÉDIATEUR PRÉVENTION VIOLENCE SCOLAIRE DÉPARTEMENTAL (MPVS)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est implanté au sein de la Mission Vie Scolaire, à la DSDEN, sous la responsabilité directe du proviseur vie scolaire, d'un directeur académique adjoint, en lien étroit avec l'IEN référent élèves au comportement dit « hautement perturbant ». <b>Le médiateur prévention violence scolaire intervient dans les circonscriptions où ne sont pas implantés de MPVS ou en lien avec celui-ci si nécessaire.</b>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	La mission s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale, mise en œuvre par la DSDEN93, contre la violence scolaire et le harcèlement. Le médiateur prévention violence scolaire, a pour mission principale d'apporter un appui aux équipes enseignantes confrontées à des situations d'incivilité grave et de violence ou de décrochage scolaire significatif qui perturbe le fonctionnement de l'école ou de l'établissement, chargé de mission vie scolaire il travaille à l'amélioration du climat scolaire. A ce titre, au sein de la Mission Vie Scolaire, il participe aux trois axes de la mission vie scolaire : l'analyse et le traitement des signalements d'incidents, l'accompagnement des établissements, des circonscriptions et des écoles en réponse aux incidents signalés, la participation à la pacification du climat scolaire.
	<b>MISSIONS</b>	<b>Le médiateur prévention violence aide les enseignants</b> démunis devant des élèves au comportement dit « hautement perturbant ». Il peut intervenir lors de situations de crise engendrées par ces perturbations (décrochage scolaire, relations élèves, enseignants, familles...), dans des situations de crise, de suivi de crise et/ou des situations individuelles.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Le médiateur intervient dans le premier et second degré</b> : son intervention se justifie quand un grand nombre d'actions et de remédiations ont été mises en place et semblent ne pas avoir produit les résultats attendus.</li> <li>■ <b>Il organise des entretiens avec les élèves avec les enseignants les membres du RASED, les équipes de suivi au collège ou les parents.</b> ⇒ Il prend attache avec les différents organismes et groupes d'aide extérieurs à l'école (dans le cadre du suivi des élèves) ; ⇒ Il aide à l'analyse de la situation particulière de l'élève en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, analyse et interprète les données recueillies.</li> <li>■ <b>Il contribue activement à l'analyse des situations de ces élèves au comportement dit « hautement perturbant »</b> en apportant : ⇒ une méthodologie de travail et des ressources tant pratiques que théoriques concernant les problématiques de ces élèves.</li> <li>■ <b>Il établit une stratégie pour sortir du conflit</b> avec l'IEN ou Chef d'Etablissement : ⇒ aide à la mise en acte des stratégies et à soutenir les enseignants, à mettre en place un accompagnement au changement d'établissement et à établir ou rétablir la communication entre l'école et la famille.</li> <li>■ <b>Il facilite le rapprochement des partenaires</b> (ASE, CMP..) : pour répondre à la situation d'urgence et impulser et construire une communication pérenne</li> <li>■ <b>Il initie et/ou participe</b> aux REE, équipe de suivi, GSPD ; GPDS (ex-GAIN)..</li> <li>■ <b>Il assure le suivi des situations de crise et travaille en prévention.</b> Il constitue une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves au comportement dit « hautement perturbant ».</li> </ul> <p>Le médiateur prévention violence scolaire intervient aussi dans les actions pour la prévention de la violence scolaire et du harcèlement, organisées par la Mission Vie Scolaire et les services médico-sociaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Il peut participer aux animations et formations pédagogiques</b> de la circonscription ou collège, à des groupes de travail au niveau départemental pour la lutte de la prévention de la violence scolaire et du harcèlement. Il contribue dans ce cadre à former les personnels enseignants à la gestion de la violence scolaire afin que ces derniers soient en mesure de traiter localement des situations.</li> <li>■ <b>Il rend compte des actions mises en place et des situations rencontrées dans les écoles ou établissements.</b></li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<b>Le médiateur prévention violence scolaire est un enseignant qui détient une capacité d'analyse de la violence scolaire fondée sur une connaissance approfondie</b> de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et de son environnement social et familial, des institutions (Education, Justice, Police, Santé) et des ressources départementales. Outre une éthique professionnelle avérée, une qualité d'écoute et d'ouverture d'esprit, cette mission nécessite une capacité à travailler en équipe et à contribuer à apaiser les situations tendues.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Capacité à se déplacer dans l'ensemble du département
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction du rang de classement
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement <b>Attention</b> : Le poste apparaît, pour des contraintes techniques, au mouvement informatisé comme Coordonnateur ZEP implanté à Bobigny IENA mais le rattachement est la mission vie scolaire.
	<b>CONTACT</b>	<b>M. Frédéric Brouzes</b> <b>Proviseur vie scolaire</b> <b>Tel : 01 43 93 73 62</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°18</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CHARGÉ DE MISSION CORRESPONDANT JUSTICE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est implanté au sein de la Mission Vie Scolaire, à la DSDEN, sous l'autorité du proviseur vie scolaire. Relations avec l'équipe de direction (DASEN, DAA, IENA), IEN et le service juridique du Rectorat
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Assister le proviseur vie scolaire afin de porter les trois axes de la mission vie scolaire : gérer l'observatoire de la violence en milieu scolaire, accompagner les établissements et les circonscriptions en réponse aux incidents signalés, participer à la pacification du climat scolaire
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion administrative de la mission vie scolaire (MVS) ;</li> <li>- Participer auprès des circonscriptions ou établissements à la formation sur la protection de l'enfance ;</li> <li>- En lien avec le Tribunal de Grande Instance :</li> <li>- Assurer le suivi des dépôts de plainte des personnels et des demandes de protection juridique des personnels Education nationale victimes d'infractions</li> <li>- Assurer le suivi des réponses apportées par le Parquet dans le cadre des incidents signalés dans synthèse quotidienne des incidents en milieu scolaire</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger la fiche de synthèse quotidienne des incidents en milieu scolaire et la transmettre</li> <li>- Assurer, si nécessaire, le premier appui aux établissements victimes d'un incident</li> <li>- Saisir les incidents en milieu scolaire sur une base de données statistiques</li> <li>- Produire les statistiques mensuelles (fiche rectorat)</li> <li>- Rédiger le courrier à l'attention des personnels victimes-</li> <li>- Alerter immédiatement le PVS ou les DAASEN des incidents les plus graves ou à retombée médiatique</li> <li>- Réaliser les statistiques mensuelles à destination du PVS</li> <li>- Archiver, classer les documents administratifs de la MVS être un interlocuteur des personnels ayant ou voulant déposer plainte.</li> <li>- Suivre les dépôts de plaintes des personnels (réception ; élaboration d'un fichier mis à jour ; recherche des affaires dans les deux bases de données de la chaîne pénale)</li> <li>- Assurer le retour des informations judiciaires vers les établissements et les circonscriptions</li> <li>- Accompagner les personnels lors des audiences au TGI</li> <li>- Être à l'interface entre le service juridique du Rectorat et les demandes de protection juridique des personnels</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance des règles de procédure pénale</li> <li>- Connaissance du fonctionnement des logiciels spécifiques de la chaîne pénale</li> <li>- Utilisation de WORD / EXCEL / OUTLOOK</li> <li>- Capacité à synthétiser des informations</li> <li>- Respect du secret professionnel</li> </ul> <p>La liaison Education nationale / Justice et l'appui aux établissements en situation de crise nécessitent un positionnement assumé et des aptitudes relationnelles importantes</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Aucun
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Ce poste n'apparaît pas au mouvement informatisé
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Entretien avec une commission de recrutement</p>
	<b>CONTACT</b>	<b>M. Frédéric Brouzes</b> Proviseur vie scolaire Tel : 01 43 93 73 62

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

IDENTIFICATION DU POSTE	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°19</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT RÉFÉRENT EFIV AU SEIN D'UNE ÉCOLE « UNITÉ PÉDAGOGIQUE SPÉCIFIQUE » À DESTINATION DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES ET DE VOYAGEURS</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Au sein de l'école un enseignant accueille des élèves EFIV de moins de 12ans. Il travaille en étroite collaboration avec le reste de l'équipe, dans le cadre du projet d'école. Il est rattaché à une circonscription.
PROFIL DU POSTE	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Accompagner la mise en œuvre du schéma départemental mis en place par le préfet.
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignant retenu est amené à intervenir sur tous les niveaux de classe, soit lors d'une prise en charge totale des élèves, soit en co-intervention, soit sous forme de groupe de besoins. Il travaille en lien avec la mission enfants du voyage de la DSDEN et le CASNAV
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un rôle d'interlocuteur privilégié entre l'école et les familles</li> <li>- Assurer les évaluations diagnostiques et déterminer les besoins éducatifs particuliers</li> <li>- Assurer en collaboration avec les enseignants des autres classes l'accès aux cinq domaines du socle commun</li> <li>- En particulier transmettre des compétences méthodologiques et transversales</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir enseigné si possible dans plusieurs cycles de l'école primaire</li> <li>- Avoir exercé sur un poste E constitue un atout</li> <li>- Être doté d'une solide réflexion pédagogique, d'une capacité d'organisation et d'adaptation à des environnements pédagogiques divers, ainsi que des qualités relationnelles requises pour le travail en équipe et en partenariat</li> <li>- Être capable d'établir des relations constructives avec le public concerné</li> </ul>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Enseignant titulaire du premier degré
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Affectation au mouvement informatisé à titre définitif en fonction du rang de classement
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Participation au mouvement informatisé et entretien avec une commission de recrutement</p> <p>Attention : le poste apparait au mouvement informatisé comme « ENS.CL.ELE ENF VOYAGE »</p>
	<b>CONTACT</b>	<b>M Alain Hubert.- IEN BOBIGNY 5 GRH</b> Tel 01 43 93 71 68 (Pascale Champon, assistante de l'IEN-A)

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b>		<b>Année 2019/2020</b>
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°20</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ AUPRÈS D'ÉLÈVES PRÉSENTANT DES TROUBLES DES FONCTIONS MOTRICES ET/OU DES MALADIES INVALIDANTES EN INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE-INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF- CENTRE DE SOINS PÉDIATRIQUES</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein d'une unité d'enseignement d'un institut d'Education Motrice ou d'un Institut Médico-Educatif ou d'un centre de soins pédiatriques. Lieux d'implantation des postes : Montreuil, Tremblay en France, Aulnay sous-bois, Bondy, Saint Ouen, Stains, Noisy le Grand.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'institut d'Education Motrice ou Institut médico-éducatif ou centre soins pédiatriques accueillent des enfants et/ou adolescents polyhandicapés. Ces structures offrent au jeune déficient moteur un soutien pédagogique, un accompagnateur éducatif et une prestation médicale adaptée. Scolariser les enfants et/ou adolescents, dans une structure de soins qui articule le projet personnalisé de scolarisation autour d'un projet thérapeutique défini et actualisé par un médecin de rééducation fonctionnelle et les professionnels de l'équipe paramédicale, un accompagnement éducatif et une scolarisation adaptée. Ces enfants ou adolescents présentent un handicap grave à expressions multiples associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation
	<b>MISSIONS</b>	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat
	<b>FONCTIONS</b>	Dans le cadre de la prise en charge de l'élève au sein de l'unité d'enseignement, l'enseignant s'attachera à : - Établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ; - Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ; - Mettre en place des outils d'évaluation ; - Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins ; - Capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat. - Certains postes se déclinent en temps partagés sur deux lieux géographiques distincts.
	<b>COMPÉTENCES</b>	- Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ; - Qualités de rigueur et d'organisation ; - Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ; - Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ; - Prise en charge individuelle ou en groupe ; bonne connaissance de l'outil informatique. - Travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire d'un CAPPEI Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes ou équivalent (CAPA-SH option C) et avoir une expérience auprès de jeunes polyhandicapés présentant une déficience motrice et/ou de grandes difficultés scolaires, des lésions cérébrales graves subies avant, pendant ou après la naissance qui entraînent de multiples déficiences.
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> pour les postes entiers: affectation au mouvement principal soumise au diplôme et au classement
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)  <b>Attention</b> : Certains postes ne paraissent pas au mouvement informatisé car les postes ne sont pas entiers. L'affectation sur les couplages se fera dans le cadre du mouvement complémentaire
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Caroline Plet.- IEN AUBERVILLIERS 2+ ASH</b> <b>Tel : 01 43 93 73 95</b>

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE		
Année 2019/2020		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°21</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EN HÔPITAL DE JOUR, UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE, UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE MATERNELLE, TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE OU CATT</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<p>Le poste est implanté dans une structure de soins, destinée aux enfants et/ou adolescents présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages : Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel, (CATT), Hôpital de jour du département, Unité d'Enseignement Externalisée Troubles du spectre autistique (UEEA), Unité d'enseignement maternelle Troubles du spectre autistique (UEMA).</p> <p>Lieux d'implantation des postes: Aulnay sous-bois, Aubervilliers, Neuilly-sur-Marne, Saint-Denis, Les Lilas, Bobigny, Epinay sur seine, Villepinte, Noisy le Grand, Montreuil.</p>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Assurer des temps de scolarisation aux jeunes accueillis présentant des troubles psychiques (TPSY) et/ou troubles du spectre de l'autisme (TSA)
	<b>MISSIONS</b>	Après évaluation, l'enseignant propose une pédagogie différenciée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Établir pour chaque élève le positionnement de ses compétences ;</li> <li>- Mettre en place des conditions d'apprentissage différenciées en élaborant des progressions individuelles et personnalisées en fonction des objectifs à atteindre ;</li> <li>- Mettre en place des outils d'évaluation ;</li> <li>- Accompagner l'élève dans la construction et la réalisation de son projet individuel et/ou professionnel en lien avec l'équipe de soins</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aptitude à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages ;</li> <li>- Qualités de rigueur et d'organisation ;</li> <li>- Savoir travailler en équipe, valoriser la communication en partenariat ;</li> <li>- Bonne connaissance des structures scolaires dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé ;</li> <li>- Prise en charge individuelle ou en groupe ;</li> <li>- Travail en binôme avec les équipes soignantes ou éducatives selon les projets</li> <li>- Capacité à participer à la construction du projet d'orientation en partenariat.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire d'un CAPPEI Troubles psychiques ou CAPPEI Troubles du spectre autistique ou CAPPEI Troubles des fonctions cognitives ou équivalent (CAPA-SH option D)</li> <li>- Avoir une expérience auprès de jeunes présentant des difficultés dont l'expression perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème.</b> Pour les postes entiers, affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Entretiens avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (cf. guide mouvement départemental)</p> <p>Certains postes ne paraissent pas au mouvement informatisé car les postes ne sont pas entiers. L'affectation sur les couplages se fera dans le cadre du mouvement complémentaire</p>
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2+ ASH</b> Tel : 01 43 93 73 95

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°22</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT EN ÉTABLISSEMENT ET SERVICES PJJ (protection judiciaire de la jeunesse)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atelier scolaire situé à l'unité éducative d'activités de jour (UEAJ) de Saint-Denis (5 rue Edouard Vaillant)</li> <li>- Un atelier scolaire situé à Villemomble (68 rue Bernard Gante)</li> <li>- Le CEF d'Epinais-sur-Seine</li> </ul>
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	<p>Dans le cadre de la convention partenariale entre la PJJ et l'éducation nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux postes d'enseignant sont implantés au sein du service territorial éducatif et d'insertion (STEI) de Seine-St-Denis qui accueille prioritairement des mineurs sans activité, sous ordonnance 45 et suivis par un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Deux UEAJ, situées l'une à St-Denis (6 rue E. Vaillant), l'autre à Villemomble (68 rue B. Gante) reçoivent des mineurs inscrits dans des modules à dominante préprofessionnelle (Pâtisserie, Rénovation-finition de petit mobilier, Menuiserie-Peinture Bâtiment, maintenance informatique, Imprimerie, Coiffure-relooking).</li> </ul> <p>Le CEF d'Epinais -sur – Seine accueille des mineurs de 13 à 16 ans multirécidivants et/ou multirécidivistes, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, placés dans cet établissement par décision judiciaire dans le cadre d'une alternative à l'incarcération. (loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002. Un poste d'enseignant y est implanté</p>
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignant exerce auprès de mineurs accueillis en articulant son action à celle des éducateurs de la PJJ et de professeurs techniques chargés des modules préprofessionnels, dans un objectif premier de remédiation scolaire.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations</li> <li>- Effectuer un travail de remédiation scolaire visant prioritairement l'acquisition ou le renforcement de savoirs et compétences de base. La mise en œuvre d'une pédagogie de projet visera l'inscription de chaque mineur dans des apprentissages et dans un projet d'orientation personnalisé mis en perspective.</li> </ul> <p>Effectuer des bilans de compétences afin d'étayer et contribuer à l'élaboration du projet d'orientation du mineur.</p>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une connaissance des publics adolescents en difficulté et, si possible, une expérience d'enseignement en leur direction ; l'enseignant, du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré, devra se montrer motivé à s'inscrire dans ce projet citoyen.</li> <li>- La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques différenciées et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés,</li> <li>- La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe</li> <li>- La connaissance des mécanismes de l'orientation, une curiosité intellectuelle permanente</li> </ul> <p>La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie directe, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité.</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Être titulaire du CAPA SH option F, CAPPEI SEGPA ou équivalent</li> <li>-Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Au plus tard le 22 mars 2019</b></p> <p>Participation au mouvement informatisé et entretien avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)</p> <p><b>Attention</b> : le poste apparaît au mouvement informatisé rattaché à l'IEN de Bobigny 3 ASH</p>
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Djamilia Espargilière - IEN BOBIGNY 3 ASH</b> tel : 01 43 93 74 34



## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°23</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT EN CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est situé au CEF d'Epinay-sur-Seine (108 avenue Jean Jaurès)
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Dans le cadre du partenariat rappelé par la circulaire conjointe entre la PJJ et l'éducation nationale numéro 2015-121 du 3 juillet 2015, un poste d'enseignant est mis à disposition au sein du CEF. L'établissement accueille des mineurs de 13 à 16 ans, placés par décision judiciaire pénale dans le cadre d'une alternative à l'incarcération, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.
	<b>MISSIONS</b>	L'enseignant exerce auprès de groupes restreints afin d'individualiser au maximum les réponses en articulant son action à celle des éducateurs de la PJJ et d'un professeur technique. Il a pour mission de contribuer à cette action d'éducation contenant attribuée au CEF.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et conduire des évaluations de compétences pour les mineurs accueillis et contribuer à l'élaboration de rapports sur l'évolution du mineur accueilli.</li> <li>• Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition.</li> <li>• Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle</li> <li>• Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation.</li> <li>• Inscrire les temps d'enseignement en complémentarité des autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention).</li> <li>• Participer aux réunions institutionnelles et d'étude de situations.</li> <li>• Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connaissance des publics adolescents en difficulté et la volonté de s'engager auprès d'eux.</li> <li>• La capacité de concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, de mener des actions pédagogiques et d'élaborer des parcours de remédiation individualisés.</li> <li>• La capacité de s'inscrire dans un travail d'équipe.</li> <li>• La connaissance des mécanismes et des ressources de l'orientation et de l'insertion (CIO, mission locale, etc.) et des institutions de droit commun en formation.</li> <li>• La capacité de représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès de partenaires, de rendre compte, régulièrement, auprès de sa hiérarchie, du travail effectué afin de préserver un partenariat de qualité.</li> <li>• Une bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale.</li> <li>• La capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enseignant du premier ou du second degré</li> <li>• Être titulaire du CAPPEI</li> <li>• Expérience indispensable d'enseignement auprès d'adolescents en situation de grande difficulté scolaire</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Nomination uniquement à titre provisoire au mouvement complémentaire (le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé)
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>
	<b>CONTACT</b>	Entretien avec une commission de recrutement <b>Mme Djamila Espargilière - IEN BOBIGNY 3 ASH</b> tel : 01 43 93 74 34

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°24</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT À LA MAISON D'ARRÊT DE VILLEPINTE</b> Référence : BO circulaire N°2011-239 du 8/12/2011
	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant est employé à temps plein en milieu pénitentiaire sur un poste mis à disposition de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le cadre de l'unité pédagogique régionale (UPR). Cette présence à temps plein facilite la connaissance des contraintes de la détention, la collaboration avec les services, la participation aux responsabilités locales L'enseignant est placée sous l'autorité fonctionnelle du Responsable Local de l'Enseignement, et hiérarchique, du Responsable de l'Unité Pédagogique Régionale et de l'IEN ASH chargé du pôle Grande difficulté scolaire (BOBIGNY 3 ASH).
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'enseignement en milieu pénitentiaire s'inscrit dans une perspective d'éducation permanente, de poursuite ou de reprise d'un cursus de formation et de préparation d'un diplôme. Sa finalité est de permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle (cf. article D. 435 du code de procédure pénale)
	<b>MISSIONS</b>	La prise en charge des mineurs et la lutte contre l'illettrisme constituent des priorités. L'enseignement est fondé sur les mêmes exigences qu'en milieu libre, notamment en référence au socle commun de connaissance, de compétences et de culture (cf. article L. 122-1-1 du code de l'éducation). Il se fixe les mêmes modalités de validation des acquis, en particulier par la préparation et la passation de diplômes.
	<b>FONCTIONS</b>	L'enseignement suppose une démarche personnalisée, incluant un bilan pédagogique initial et une organisation en modules, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine. Il vise l'acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues. Les enseignants effectuent un service d'enseignement qui se décline en heures d'enseignement à proprement dit et des tâches complémentaires. Ils mettent en œuvre des réponses pédagogiques adaptées à une population de mineurs et d'adultes détenus, démarche personnalisée prenant en compte la spécificité des publics.
	<b>COMPÉTENCES</b>	- Capacités d'adaptation dans un milieu spécifique. - Motivation à exercer dans le cadre des établissements pénitentiaires
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaire du CAPA SH option F, CAPPEI SEGPA ou équivalent - Expérience en classe relais ou en formation continue d'adultes souhaitée
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Le poste n'apparaît pas au mouvement informatisé. Double nomination la 1 <sup>ère</sup> année et affectation à titre définitif la 2 <sup>ème</sup> année (sous réserve de diplôme et d'avis favorable) L'envoi du dossier de candidature est nécessaire les 2 années.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b><u>par voie électronique exclusivement</u></b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.  <b>Attention</b> : En cas d'un envoi de dossier pour une affectation sur ce dispositif suivi d'une participation au mouvement informatisé sur d'autres postes, la demande pour la maison d'arrêt sera considérée comme vœu 1.
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Djamilia Espargilière - IEN BOBIGNY 3 ASH</b> tel : 01 43 93 74 34

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATIO N DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°25</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>RESPONSABLE LOCAL D'ENSEIGNEMENT À LA MAISON D'ARRÊT DE VILLEPINTE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est implanté au sein de la Maison d'arrêt de Villepinte et sa fonction est d'organiser des activités d'enseignement.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Sous l'autorité du responsable de l'unité pédagogique régionale (UPR) et le contrôle des autorités départementales et académiques de l'éducation nationale, le responsable local de l'enseignement (RLE) coordonne l'ensemble des moyens d'enseignement mis à sa disposition et élabore le projet pédagogique de l'unité locale d'enseignement avec son équipe. Une lettre d'objectifs du responsable de l'UPR précise chaque année le contexte et l'orientation de ses missions.
	<b>MISSIONS</b>	Le RLE assure à la fois des missions d'enseignement et des missions d'organisation. L'organisation du service du RLE est étroitement liée à la nature de l'établissement pénitentiaire et du nombre de quartiers séparés, maison d'arrêt, centres de détentions et/ou autres pénitenciers (hommes, femmes), à son importance (nombre de scolarisés) et aux ressources d'enseignement (nombre de postes). En fonction de ces critères, le directeur de l'UPR, dans la lettre d'objectifs, définit de manière forfaitaire la décharge d'enseignement attribuée au RLE pour permettre de remplir les missions. Cette décharge ne peut être inférieure à trois heures hebdomadaires dans le cas du RLE seul enseignant affecté à l'établissement. Dans les autres cas, elle est calculée au prorata du nombre d'emplois (équivalents temps plein) attribués à l'établissement. Elle ne peut alors excéder deux heures par équivalent temps plein. Cette décharge fait l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de l'activité d'enseignement dispensé par l'ULE et en fonction d'une mission supplémentaire à remplir (par exemple, lorsque le RLE tient la fonction de référent pédagogique du quartier mineurs).
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration du projet pédagogique de l'ULE avec les enseignants ;</li> <li>- L'organisation, la répartition et la coordination des moyens d'enseignement nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets individuels ;</li> <li>- L'accueil et l'orientation des élèves ;</li> <li>- L'organisation des groupes, le contrôle des absences, le suivi des projets individuels ;</li> <li>- L'organisation des examens ;</li> <li>- La gestion du budget et des subventions affectées à l'Unité Locale d'Enseignement (ULE), les prévisions d'équipement, la déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives ;</li> <li>- La communication des emplois du temps, des rapports semestriels et des bilans liés à la lutte contre l'illettrisme (lecture et population pénale - LPP), la transmission des documents de gestion des activités d'enseignement (ATF-Gide ou Cel) et de l'information ;</li> <li>- La participation aux différentes instances propres à l'administration pénitentiaires (CPU, etc.), sur les questions directement liées à la mission de l'enseignement et dans la limite de son temps de décharge ;</li> <li>- La participation aux réunions de l'UPR (au moins une réunion par trimestre) ;</li> <li>- L'élaboration des partenariats (SPIP, PJJ, activités de formation professionnelle, travail, etc.)</li> <li>- La préparation du bilan annuel de l'activité de l'ULE et la rédaction d'un rapport explicatif pour la commission locale ou départementale.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	La fonction de RLE est assurée par un enseignant du premier ou du second degré. Le RLE est nommé par l'autorité académique compétente après avis d'une commission mixte de recrutement composée du directeur de l'UPR, du directeur de l'établissement pénitentiaire et d'un membre des corps d'inspection de l'Éducation nationale.
	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaire du CAPA-SH option F, CAPPEI SEGPA ou équivalent
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Ce poste n'apparaît pas au mouvement informatisé
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Des entretiens avec une commission de recrutement seront ensuite organisés.
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Djamila Espargilière - IEN BOBIGNY 3 ASH</b> tel : 01 43 93 74 34

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

IDENTIFICATION DU POSTE		RÉFÉRENCE	N°26
		INTITULÉ DU POSTE	AIDE Á DOMINANTE RELATIONNELLE EN CMPP
PROFIL DU POSTE		PLACE DU POSTE	Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) est un établissement privé répondant aux annexes XXXII du décret n°63-146 du 18 février 1963. Il est en général géré par une association, loi 1901, à but non lucratif présidée par le maire ou l'un de ses représentants. Son directeur est mis à la disposition de l'association par la DSDEN.
		CADRE GÉNÉRAL	Un CMPP relève du secteur médico-social et participe, avec les équipes de pédopsychiatrie, à la mise en œuvre de la politique de santé mentale. Il reçoit des enfants et des adolescents présentant des difficultés d'apprentissage, des troubles psychiques, psychomoteurs ou du comportement de nature à compromettre la poursuite d'une scolarisation dans le milieu ordinaire, voire le maintien de l'enfant dans son milieu familial. Les soins sont dispensés dans un cadre ambulatoire sous forme de consultations ou de séances.
		MISSIONS	Contribuer à la levée des difficultés scolaires des élèves accueillis.
		FONCTIONS	<p>1. Ils agissent avec les enfants et les adolescents, à des fins d'ajustement de leurs comportements, d'amélioration de l'autocontrôle de leurs émotions ou de leurs pulsions, d'instauration ou de restauration de leur estime d'eux-mêmes, et de leur désir d'apprendre. Ils interviennent au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Ils articulent leurs actions à celles conduites auprès des élèves et contribuent au Programme Personnalisé de Réussite Educative ou d'un Projet Personnel de Scolarisation mis en œuvre.</p> <p>2. Leurs médiations sont plurielles; elles peuvent être des contes à lire et à raconter, des ateliers d'écriture, de théâtre, de jeux, de jeux de rôle, etc. Ce travail à l'interface des sphères affective et cognitive aide l'élève à s'adapter aux exigences du milieu scolaire et à entrer avec plus d'efficacité dans les apprentissages.</p> <p>3. Les modalités organisationnelles de suivi sont individuelles ou en groupe.</p> <p>4. Ils sont des personnes ressources locales, les CMPP n'étant pas sectorisés, ils sont néanmoins implantés dans une circonscription de l'éducation nationale; ils contribuent selon une méthodologie partagée entre l'IEN ASH et l'IEN du territoire à des animations pédagogiques; ils peuvent participer à des groupes de réflexion. Plus largement, ils constituent une force départementale et contribuent aux actions de formation au sein de stages inscrits au PDF.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF		COMPÉTENCES	<p>Pouvoir à la fois assurer un lien avec les besoins déjà « travaillés » au sein de l'école ou des établissements du 2<sup>nd</sup> degré, prendre appui sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, recenser, analyser les actions mises en place en amont et comprendre les attentes du maître dans la classe, du professeur lors des cours, des adultes en général dans l'école ou l'établissement, des parents dans un environnement plus privé, de façon également à articuler une aide spécialisée au CMPP dans le cadre d'un PPRE ou d'un PPS.</p> <p>Avoir, en ce sens, déjà exercé en Réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté, avoir une bonne connaissance du système scolaire dans son ensemble et celle des textes institutionnels en vigueur (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré).</p> <p>Etre apte à travailler avec des enfants ou adolescents dont le comportement peut être troublant dans un cadre nouveau.</p> <p>Faire preuve d'initiative quant aux propositions d'aide.</p> <p>Etre méthodique, rendre compte, évaluer son action.</p> <p>Agir, d'un lieu tiers, au service d'un parcours de scolarisation.</p>
		PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)	Être titulaire du CAPA SH Option G, CAPPEI aide à dominante relationnelle ou équivalent
		NOMINATION	<b>Poste hors barème.</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement
		MODALITÉS DE CANDIDATURE	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
		CONTACT	<b>Mme Djamilia Espargilière - IEN BOBIGNY 3 ASH</b> tel : 01 43 93 74 34

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b>		
<b>Année 2019/2020</b>		
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°27</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ENSEIGNANT ÉVALUATEUR MIS À DISPOSITION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)</b>
	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	En application de la loi du 11 février 2005 concernant les personnes handicapées, et au décret n° 1587 du 19 décembre 2005 relatif à la MDPH, il est prévu la mise à disposition de personnels enseignants spécialisés pour la contribution de l'Etat au fonctionnement de la MDPH.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>PLACE DU POSTE</b>	L'enseignant exerce ses fonctions au site de la MDPH, à Bobigny. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer activement aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation visant l'évaluation globale des besoins des enfants et des adolescents en situation de handicap.</li> <li>- Assister aux réunions organisées par l'IEN – ASH.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir un plan d'aide sur la base de leur projet de vie et notamment un parcours de scolarisation adapté s'appuyant sur l'analyse de leurs besoins pédagogiques.</li> <li>- S'assurer du suivi des décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) en lien avec les enseignants référents des équipes de suivi de la scolarisation des enfants handicapés. Contribuer au partenariat avec les établissements et services médicaux sociaux et sanitaires</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir le sens du service public, être apte à travailler en équipe et en partenariat</li> <li>- Connaître les dispositions législatives et réglementaires en faveur des personnes handicapées. Avoir une connaissance précise des dispositifs de scolarisation, de la législation et de la réglementation scolaire.</li> <li>- Connaître l'organisation et le fonctionnement des institutions et structures médico-sociales ainsi que la législation les concernant.</li> <li>- Avoir une bonne maîtrise des techniques de communication écrite et orale.</li> <li>- Être capable d'apporter son expertise pédagogique et d'argumenter pour aider aux propositions de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation.</li> <li>- Avoir des qualités de rigueur et d'organisation, avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent ;
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Aminata Diallo IEN BOBIGNY 2 ASH</b> <b>Tel 01 43 93 74 18</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°28</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ADJOINT DU PÔLE PÉDAGOGIQUE CHARGÉ DE MISSION AUPRÈS DU PÔLE RESSOURCE ASH</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle ressource handicap est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le chargé de mission pour le suivi de la scolarisation des élèves handicapés, exerce ses fonctions, à temps plein, sous la responsabilité de l'IEN-ASH responsable du pôle handicap départemental. Il assure auprès de l'IEN-ASH la coordination de la mise en œuvre du prêt des moyens matériels et technologiques accompagnant la scolarité des élèves en situation de handicap. Il gère le suivi des flux d'élèves en situation de handicap et contrôle leurs affectations. Il participe à la cellule de veille. départementale.
	<b>MISSIONS</b>	Il assure auprès de l'IEN-ASH, chargé de la scolarisation des élèves en situation de handicap, la coordination de la mise en œuvre des moyens matériels et technologiques accompagnant la scolarité des élèves en situation de handicap ainsi que le suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le cadre de la cellule de veille.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Accompagnement de l'attribution du matériel</b></li> <li>• Accompagner les enseignants référents dans la mise en place du matériel attribué par la CDAPH auprès des enseignants du 1er et du 2<sup>nd</sup> degrés ainsi que dans la maîtrise du matériel technologique en lien avec les conseillers départementaux et les AFTICE ;</li> <li>• S'informer sur l'évolution des nouvelles technologies, les expérimenter en lien avec les conseillers départementaux et en proposer la présentation sur le site de la circonscription ;</li> <li>• Contribuer au suivi des adaptations matérielles lors d'un changement d'établissement ;</li> <li>• Gérer administrativement le matériel en liaison avec les services académiques (convention, suivi);</li> <li>▶ <b>Information et formation</b></li> <li>• Assurer la cellule d'information au service des familles et des professionnels ;</li> <li>• Participer au développement du centre de ressources départemental, élaborer des outils d'information et de documentation en direction des familles et des professionnels ;</li> <li>• Assurer la permanence de la cellule de veille de la scolarisation des élèves handicapés ;</li> <li>• Être l'interlocuteur privilégié des ERSEH lors des affectations en CLIS et en ULIS ;</li> <li>• Contribuer aux actions de formation inscrites dans le PDF et participer aux actions de formation.</li> <li>▶ <b>Suivi du dispositif de scolarisation</b></li> <li>• Assurer le suivi des enquêtes ministérielles, procéder au recueil et à l'organisation des données statistiques relatives à la scolarisation des élèves handicapés, contribuer à leur analyse ;</li> <li>• Tenir à jour, en lien avec les enseignants référents, le tableau de bord de la scolarisation des élèves en situation de handicap et assurer, auprès de l'IEN-ASH référent, la préparation du rapport annuel concernant la scolarisation des élèves handicapés ainsi que la logistique afférente ;</li> <li>• Organiser les réunions du groupe technique départemental.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la législation en vigueur relative au système éducatif, au fonctionnement des structures sanitaires, médico-sociales et de la maison départementale des personnes handicapées ;</li> <li>• Avoir l'esprit d'initiative et de l'intérêt pour la recherche en matière d'adéquation apprentissages/compensation du handicap par des aides technologiques ;</li> <li>• Connaître le rôle des associations de parents d'enfants handicapés ;</li> <li>• Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;</li> <li>• Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ;</li> <li>• Avoir de solides compétences en informatique, savoir utiliser divers logiciels permettant la réalisation de documents pour diffusion et d'en accompagner l'exploitation pédagogique ;</li> <li>• Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent (quelle que soit l'option) Éventuellement détenir le CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Aminata Diallo - IEN BOBIGNY 2 ASH</b> <b>Tel 01 43 93 74 18</b>

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°29</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ADJOINT DU PÔLE PÉDAGOGIE CHARGÉ DU MATÉRIEL PÉDAGOGIE ADAPTE (MPA) AUPRÈS DU PÔLE RESSOURCE ASH</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle ressource handicap est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le chargé de mission pour le suivi du matériel pédagogique adapté nécessaire à la scolarisation des élèves handicapés, exerce ses fonctions, à temps plein, sous la responsabilité de l'IEN-ASH responsable du pôle handicap départemental. Il assure auprès de l'IEN-ASH la coordination de la mise en œuvre du prêt des moyens matériels et technologiques accompagnant la scolarité des élèves en situation de handicap. Il gère le suivi des flux de l'attribution du matériel pédagogique notifié par la MDPH nécessaire au parcours de scolarisation des élèves.
	<b>MISSIONS</b>	Il assure auprès de l'IEN-ASH, chargé de la scolarisation des élèves en situation de handicap, la coordination de la mise en œuvre des moyens matériels et technologiques accompagnant la scolarité des élèves en situation de handicap, leur livraison auprès de l'élève au sein de l'établissement. Il établit les commandes, livraisons de prêt et en assure le suivi et l'enregistrement. - Intervenir pédagogiquement et directement auprès des élèves utilisant un matériel spécifique (tout handicap sensori-moteur et "dys") et des enseignants du 1er au 2nd degré dans le département. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer les dossiers administratifs du 1er et 2nd degré et suivre les commandes de matériel au sein du SMA.</li> <li>• Préparer, mettre à jour le matériel informatique et installer des logiciels en vue des attributions au sein du SMA.</li> <li>• Assurer leur livraison auprès de l'élève au sein de l'établissement. Expliquer l'utilisation du matériel à l'élève et l'enseignant concerné. Effectuer le suivi de l'utilisation du matériel. Effectuer les commandes.</li> <li>• Participer aux différentes animations pédagogiques de la circonscription ASH si besoin d'expertise informatique et technologique.</li> <li>• Conseiller les différents intervenants de l'ASH sur l'évolution du matériel adapté.</li> <li>• Répondre aux demandes de la circonscription concernant les animations prévues pour l'année scolaire</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<p>► <b>Accompagnement de l'attribution du matériel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les enseignants du 1er et du 2<sup>nd</sup> degrés dans la mise en place du matériel attribué par la CDAPH ainsi que dans la maîtrise du matériel technologique ;</li> <li>• S'informer sur l'évolution des nouvelles technologies, les expérimenter en lien avec les conseillers départementaux et en proposer la présentation sur le site de la circonscription ;</li> <li>• Contribuer au suivi des adaptations matérielles lors d'un changement d'établissement ;</li> <li>• Gérer administrativement le matériel en liaison avec les services académiques (convention, suivi);</li> </ul> <p>► <b>Information et formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer au développement du centre de ressources départemental, élaborer des outils d'information et de documentation en direction des familles et des professionnels ;</li> <li>• Apporter aux élèves handicapés les outils nécessaires à une utilisation pertinente du matériel attribué</li> <li>• Former les élèves handicapés à utiliser les logiciels spécifiques (logiciel de dictée et reconnaissance vocale / agrandissement d'écran)...</li> <li>• Apporter des procédures rapides dans l'utilisation de l'ordinateur portable dans une classe et auprès des équipes pédagogiques du premier et second degré.</li> <li>• Faire des bilans d'utilisation du MPA pour un élève à la demande des ERSEH ou des chefs d'établissement</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître la législation en vigueur relative au système éducatif, au fonctionnement des structures sanitaires, médico-sociales et de la maison départementale des personnes handicapées ;</li> <li>• Avoir l'esprit d'initiative et de l'intérêt pour la recherche en matière d'adéquation apprentissages/compensation du handicap par des aides technologiques ;</li> <li>• Avoir de solides compétences en technique informatique, savoir utiliser les divers logiciels de compensation, l'adaptabilité de ceux-ci.</li> <li>• Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;</li> <li>• Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation avec différents partenaires</li> <li>• Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Très solides connaissances en informatique et une capacité de formation auprès des enseignants. La détention du CAPPEI ou équivalent serait un avantage non négligeable.
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Aminata Diallo - IEN BOBIGNY 2 ASH</b> <b>Tel 01 43 93 74 18</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b>		<b>N°30</b>
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DU PÔLE RESSOURCE DÉPARTEMENTAL ASH</b> <b>Troubles visuels, troubles auditifs, troubles spécifiques du langage, troubles des fonctions motrices.</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le Conseiller à la Scolarisation départemental exerce ses fonctions en liaison fonctionnelle avec les enseignants référents, sous la responsabilité de l'IEN-ASH qui est chargé du pôle ressource départemental.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Les conseillers départementaux sont membres de l'équipe de la circonscription de Bobigny 2 ASH. Ils apportent leur expertise pour la scolarisation des élèves présentant des troubles auditifs et visuels, des troubles des fonctions motrices, des troubles envahissants du développement ou des troubles spécifiques du langage. Ils exercent leurs missions en lien avec les enseignants référents et les conseillers à la scolarisation, sous la responsabilité de l'IEN de Bobigny 2 ASH. Ils constituent le pôle ressource pédagogique "Handicap" départemental. La circonscription dispose de 4 postes CAPA-SH : 1 poste option A, 1 poste option B, 1 poste option C et 1 poste option E ou module CAPPEI équivalent.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser, au sein du dispositif départemental, le parcours de formation d'élèves présentant des troubles spécifiques en collaboration avec les équipes pédagogiques, éducatives et de suivi de la scolarisation.</li> <li>- Apporter expertise et conseil auprès des enseignants dans leurs classes, veiller à la mise en place de projets personnalisés de scolarisation adaptés.</li> <li>- Participer activement à l'animation dans le cadre des conférences pédagogiques du 1er degré.</li> <li>- Participer à la formation des AVS.</li> <li>- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation.</li> <li>- Dispenser des actions d'information et de formation en direction des écoles et des EPLE.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'observation des élèves et à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées à leurs besoins et compétences en situation scolaire afin de leur permettre de révéler, d'affirmer leurs capacités et de favoriser leur dynamique de progrès.</li> <li>- Apporter son concours aux enseignants pour la mise en place de stratégies pédagogiques et éducatives adaptées en cohérence avec les actions conduites en classe.</li> <li>- Participer aux articulations fonctionnelles entre le maître de la classe, le conseiller à la scolarisation de la circonscription et l'auxiliaire de vie scolaire individuel ou mutualisé.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre son expérience au service d'actions de formation départementales par la capacité à articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques.</li> <li>- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.</li> <li>- Disposer de repères d'analyse sur l'évolution du système éducatif et des modalités des parcours de formation individualisés. (critères d'orientation)               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître l'évolution récente des conceptions, des recherches et des pratiques concernant les élèves en situation de handicap.</li> </ul> </li> <li>Connaître les associations de parents.</li> <li>Connaître les différentes structures d'accompagnement et dispositifs de prise en charge ainsi que les établissements spécialisés.</li> <li>-Avoir une déontologie professionnelle sans faille.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire du CAPPEI.</li> <li>- Avoir une expérience d'enseignement auprès d'élèves présentant des troubles sensoriels, moteurs, des troubles spécifiques du langage.</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste à barème</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement. (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Aminata Diallo - IEN BOBIGNY 2 ASH</b> <b>Tel : 01 43 93 74.18</b>



**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE</b>		<b>N°31</b>
<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DU PÔLE RESSOURCE DÉPARTEMENTAL ASH RÉFÉRENT TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le Conseiller départemental du pôle ressource départemental ASH Référent TSA exerce ses fonctions en liaison fonctionnelle avec les enseignants référents, sous la responsabilité de l'IEN-ASH "référent départemental TSA".
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le conseiller départemental "référent TSA" est membre de l'équipe de la circonscription de d'Aubervilliers 2 ASH. Il apporte son expertise pour la scolarisation des élèves présentant des troubles du spectre autistique. Il exerce ses missions en lien avec les enseignants référents et les conseillers à la scolarisation, sous la responsabilité de l'IEN Aubervilliers 2 ASH en lien avec l'IEN de Bobigny 2 ASH et il appartient au pôle ressource pédagogique "Handicap" départemental.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser, au sein du dispositif départemental, le parcours de formation d'élèves présentant des troubles du spectre autistique en collaboration avec les équipes pédagogiques, éducatives et de suivi de la scolarisation.</li> <li>- Apporter son expertise dans le cadre du dispositif équipe de soutien à l'inclusion, au sein de l'équipe mobile d'intervention en scolaire, porté par le secteur médico-éducatif.</li> <li>- Apporter expertise et conseil auprès des enseignants dans leurs classes, veiller à la mise en place de projets personnalisés de scolarisation adaptés.</li> <li>- Participer activement à l'animation dans le cadre des conférences pédagogiques du 1er degré.</li> <li>- Participer à la formation des AVS.</li> <li>- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation.</li> <li>- Dispenser des actions d'information et de formation en direction des écoles, des EPLE, des UE, UEEA et UEEMA.</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à l'observation des élèves et à la mise en œuvre de pratiques pédagogiques adaptées à leurs besoins et compétences en situation scolaire afin de leur permettre de révéler, d'affirmer leurs capacités et de favoriser leur dynamique de progrès.</li> <li>- Apporter son concours aux enseignants pour la mise en place de stratégies pédagogiques et éducatives adaptées en cohérence avec les actions conduites en classe.</li> <li>- Participer aux articulations fonctionnelles entre le maître de la classe, le conseiller à la scolarisation de la circonscription et l'auxiliaire de vie scolaire individuel ou mutualisé.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre son expérience au service d'actions de formation départementales par la capacité à articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques.</li> <li>- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe.</li> <li>- Disposer de repères d'analyse sur l'évolution du système éducatif et des modalités des parcours de formation individualisés. (critères d'orientation)</li> <li>- Connaître l'évolution récente des conceptions, des recherches et des pratiques concernant les élèves en situation de handicap préconisées par la haute autorité de santé (HAS).</li> <li>- Connaître les associations de parents.</li> <li>- Connaître les différentes structures d'accompagnement et dispositifs de prise en charge ainsi que les établissements spécialisés.</li> <li>- Avoir une grande disponibilité ;</li> <li>- Avoir le sens de la discrétion professionnelle et du service public.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire du CAPPEI Troubles du spectre autistique ou équivalent, avec valence autisme de préférence.</li> <li>- Avoir une expérience d'enseignement auprès d'élèves présentant des troubles du spectre autistique</li> </ul>
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise au diplôme et au classement.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Participation au mouvement informatisé et entretiens avec une commission de recrutement. (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2 ASH</b> <b>Tel : 01 43 93 73 95</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFÉRENCE</b>	<b>N°32</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ACCOMPAGNATEUR DES FORMATIONS INITIALES ASH</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste fait partie du pôle pédagogie. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré, basée à la DSDEN. Placée sous la responsabilité du directeur académique, le pôle pédagogie axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du premier et du second degré sous la responsabilité des IEN (1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> degré). Le poste d'accompagnateur des formations initiales ASH est placé sous la responsabilité directe de l'IEN-ASH d'Aubervilliers 2 ASH.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le maître formateur/accompagnateur en service partagé, exerce à mi-temps dans le cadre d'un poste spécialisé dans le 1 <sup>er</sup> degré dont il reste titulaire et à mi-temps en renforcement de la circonscription ASH, assurant la coordination départementale de la formation initiale et continue dans le champ de l'ASH. Cet emploi correspond à une « mission » départementale supposant de nombreux déplacements.
	<b>MISSIONS</b>	Placés sous la double responsabilité de l'IEN de la circonscription où il exerce ses fonctions et de l'IEN-ASH Aubervilliers 2 ASH chargée de la formation initiale et continue en ASH, le maître formateur/accompagnateur a essentiellement une mission d'ordre pédagogique. Membre de l'équipe de circonscription d'Aubervilliers 2 ASH, son action est articulée à celle des CPC ASH. Ainsi, de manière coordonnée, sa mission se décline selon trois axes : - Il contribue au suivi des stagiaires CAPPEI en les amenant à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles - Il intervient dans la formation initiale des stagiaires CAPPEI - Il participe à l'élaboration et à l'animation des stages de formation continue ASH
	<b>FONCTIONS</b>	- Accompagner les enseignants préparant le CAPPEI dans leur pratique de classe, sur leur terrain de formation - Accompagner les enseignants en formation dans leur capacité à développer des compétences professionnelles, particulières et complémentaires à celle d'un enseignant généraliste - Participer aux bilans d'étapes concertés entre le centre de formation et la circonscription ASH - Participer aux réunions de concertation, aux formations, animations, stages organisés par la circonscription ASH
	<b>COMPÉTENCES</b>	- Connaître les objectifs et les enjeux de la formation professionnelle spécialisée - Mettre son expérience au service d'une action de formation par la capacité à articuler savoirs théoriques et pratique pédagogique - Savoir apprécier de manière distanciée les diverses pratiques pédagogiques en lien avec les différentes options du CAPPEI, les diverses démarches d'enseignement et d'apprentissage - Contribuer à l'élaboration des documents de suivi départementaux - Posséder le sens de la communication et du travail d'équipe
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaire du CAPPEI ou équivalent.
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> Ces postes n'apparaissent pas au mouvement informatisé. L'enseignant exerce cette mission à ½ temps et reste titulaire de son poste définitif.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Entretiens avec une commission de recrutement
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Caroline Plet - IEN AUBERVILLIERS 2+ ASH</b> <b>Tel : 01 43 93 73 95</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°33</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>ADJOINT PÔLE PÉDAGOGIE – CHARGÉ DE MISSION AUPRÈS DE L' IEN CHARGÉ DE LA MISSION MATERNELLE ET DU SUIVI DES STAGIAIRES RENOUVELÉS</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis de l'IEN-A ou d'un DASEN adjoint.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	La mise en œuvre de la scolarisation des élèves de moins de trois ans nécessite un accompagnement pédagogique que le chargé de mission réalise.
	<b>MISSIONS</b>	Assister l'IEN en charge de la mission maternelle et du suivi des EFS ou PES renouvelés
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux formations départementales ou de circonscription mises en œuvre par l'IEN maternelle</li> <li>- Suivi des EFS ou PES en renouvellement et participation aux actions de formation en leur direction</li> <li>- Participation à la formation à distance sur le pôle maternelle</li> <li>- aide à la mise en œuvre départementale du projet académique maternelle</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances spécifiques du fonctionnement pédagogique de l'école maternelle,</li> <li>- Expérience de formateur à transférer dans le suivi spécifique des PES en renouvellement,</li> <li>- Capacité à collaborer avec l'IEN sur des outils de formation à l'intention des référents « maternelle » de circonscription,</li> <li>- Compétences informatiques pour la mise en forme d'outils de formation et d'animation de la plate-forme de formation à distance</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir été maître formateur
	<b>NOMINATION</b>	<p><b>Poste hors barème</b> Ce poste n'apparaît pas au mouvement informatisé</p> <p>L'affectation se fait à titre définitif en fonction du rang de classement sous réserve du diplôme</p>
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :</p> <p align="center"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p align="center"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Entretiens avec une commission de recrutement.</p>
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Annie Talamoni - IEN Mission Maternelle</b> <b>Tel 01 43 93 71 68</b>

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°34</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CHARGÉ DE MISSION ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE À LA DSDEN 93</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le chargé de mission est un collaborateur direct du DAASEN et de l'IEN en charge du dossier « Éducation artistique et culturelle » (EAC) auprès du directeur académique. Le chargé de mission EAC fait partie intégrante du pôle pédagogie de la DSDEN93.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'action s'inscrit dans le cadre de la politique éducative académique et départementale mise en œuvre par la DSDEN 93 dans le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>nd</sup> degré.
	<b>MISSIONS ET FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribuer à la définition et au pilotage des actions départementales en lien avec le parcours d'éducation artistique et culturelle</li> <li>-Connaître, développer et promouvoir le partenariat, au sens de la Charte pour le développement des parcours d'éducation artistique et culturelle (juillet 2016)</li> <li>-Assurer un suivi, une analyse et une évaluation des dispositifs engageant l'éducation artistique et culturelle au sein des écoles et des collèges</li> <li>-Représenter la DSDEN lors de comités de pilotage partenariaux et au sein de nombreuses instances et à différents niveaux</li> <li>-Renseigner les différentes enquêtes portant sur l'éducation artistique et culturelle en lien avec la DAAC, la DGESCO, etc.</li> <li>-Collaborer avec les partenaires institutionnels et les structures et associations culturelles : DRAC, du Conseil Départemental, les conservatoires de musiques, de danse et théâtre ...</li> <li>- Mener des actions de formation dans le domaine des arts et de la culture dans le cadre du plan départemental</li> </ul> Participer aux groupes de travail de la DAAC : s'engager dans la politique de réflexion académique, assurer la liaison et la collaboration avec les IA- IPR selon les dossiers <u>Ces missions se déclinent selon les principaux axes suivants :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Coordonner l'équipe des conseillers pédagogiques en arts visuels et en éducation musicale</li> <li>-Conduire le dossier des classes à horaires aménagés artistiques, en association avec les IA-IPR des disciplines concernées</li> <li>-Assurer l'ensemble de la mise en œuvre du suivi et de l'accompagnement des actions de soutien au PEAC 1<sup>er</sup> degré</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des institutions (Éducation nationale, DRAC, Conseil Départemental, Municipalité...) et du fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques spécialisés</li> <li>-Être en mesure de prendre en compte les différentes dimensions du partenariat artistique et culturel (pédagogique, politique, administratif...)</li> <li>-Savoir travailler avec des organisations aux fonctionnements différents de ceux de l'Éducation nationale</li> <li>-Disposer de qualités relationnelles</li> <li>-Conduire des animations en direction des enseignants.</li> <li>-Organiser son activité dans le cadre d'un travail en équipe et en partenariat</li> <li>-Analyser, synthétiser et conduire des projets : établir des bilans, des outils d'évaluation, rédiger des notes, renseigner diverses enquêtes</li> <li>-Rendre compte de son action, être force de proposition et de conseil auprès des inspecteurs de l'éducation nationale et de l'équipe de direction de la DSDEN</li> <li>-Disposer d'une bonne maîtrise des outils numériques</li> </ul>
	<b>DIPLOMES OU EXPÉRIENCES</b>	Être titulaire du CAFIPEMF
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste hors barème</b> : entretien auprès d'une commission départementale présidée par la directrice académique adjointe en charge de l'EAC
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  <b>Candidatures</b> : selon les modalités précisées par la circulaire départementale « postes spécifiques » (cf. guide mouvement départemental).
	<b>CONTACTS</b>	<b>M. Christian Zamuner - IEN BOBIGNY 4 Éducation prioritaire et politique de la ville</b> <b>Mission Éducation artistique et culturelle Tel : 01 43 93 74 39</b>

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATIO N DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°35</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GÉNÉRALISTE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'action du CPC s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur.
	<b>MISSIONS</b>	Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique de conseil auprès des enseignants de la circonscription.
	<b>FONCTIONS</b>	Le rôle du conseiller pédagogique se compose ainsi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>- Participer activement à l'animation des conférences pédagogiques ;</li> <li>- Assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ;</li> <li>- Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ;</li> <li>- Aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ;</li> <li>- Jouer un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs ;</li> <li>- Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés ;</li> <li>- Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;</li> <li>- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;</li> <li>- Assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ;</li> <li>- Apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances pédagogiques et réglementaires à jour</li> <li>- Compétences pour la formation et l'accompagnement d'adultes</li> <li>- Écoute et disponibilité</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaires du CAFIPEMF</li> <li>- Justifier de trois années d'exercice sur poste de PEMF.</li> </ul> <p>Dans le cas de personnels ne justifiant pas des 3 ans d'ancienneté dans les fonctions de PEMF, mais exerçant à titre provisoire depuis un an au moins sur un poste de CPC en ayant le CAFIPEMF, la commission départementale pourra proposer, après entretien et avis de l'IEN de la circonscription d'exercice, une dispense de cette condition d'ancienneté</p> <p>Les demandes de temps partiel des enseignants remplissant les missions de CPD IENA seront soumises à l'avis de l'IA-DASEN.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste spécifique :</b> Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 3 avril 2019</b>.</p> <p>En cas d'avis favorable, les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b>.</p> <p>Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b></p> <p>Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide mouvement départemental)</p>
	<b>CONTACTS</b>	<b>Les IEN des circonscriptions concernées coordonnées disponibles sur le site de la DSDEN 93 <a href="http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d/">http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d/</a></b>

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATI ON DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°36</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION - EPS</b>
	<b>PLACE DU POSTE CADRE GÉNÉRAL</b>	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>MISSIONS</b>	Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique de conseil auprès des enseignants de la circonscription. « Il exerce aussi une mission d'accompagnement des directeurs en matière de prévention et de sécurité ».
	<b>FONCTIONS</b>	Le rôle du conseiller pédagogique se compose ainsi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>- Participer activement à l'animation des conférences pédagogiques ;</li> <li>- Assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ;</li> <li>- Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ;</li> <li>- Aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ;</li> <li>- Jouer un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs ;</li> <li>- Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés ;</li> <li>- Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;</li> <li>- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;</li> <li>- Assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ;</li> <li>- Apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté</li> <li>- Participer au conseil sur la tenue des registres, sur l'organisation des ppms</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances pédagogiques et réglementaires à jour</li> <li>- Compétences pour la formation et l'accompagnement d'adultes</li> <li>- Écoute et disponibilité</li> </ul>
	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaires du CAFIPEMF option EPS</li> <li>- Justifier de trois années d'exercice sur poste d'IMF.</li> </ul> <p>Dans le cas de personnels ne justifiant pas des 3 ans d'ancienneté dans les fonctions d'IMF, mais exerçant à titre provisoire depuis un an au moins sur un poste de CP EPS en ayant le CAFIPEMF requis, la commission départementale pourra proposer, après entretien et avis de l'IEN de la circonscription d'exercice, une dispense de cette condition d'ancienneté</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste spécifique :</b> Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 3 avril 2019</b>.</p> <p>En cas d'avis favorable, les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b>.</p> <p>Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b>.</p> <p>Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide mouvement départemental)</p>
	<b>CONTACTS</b>	Les IEN des circonscriptions concernées coordonnées disponibles sur le site de la DSDEN 93 <a href="http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d/">http://www.dsden93.ac-creteil.fr/annu1d/</a>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°37</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique Généraliste et Départemental GRH</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le CPC Généraliste + GRH est placé sous l'autorité de l'IEN de Bobigny 5 chargé de la mission départementale GRH. Le poste est situé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le pôle pédagogie est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs.
	<b>MISSIONS</b>	Les missions s'exercent dans deux directions: - au sein de la circonscription de Bobigny 5 (et Bobigny 1 pour les projets communs à l'ensemble de la commune) pour les fonctions de CPC généraliste, - dans la totalité du département pour le suivi et l'accompagnement des personnels enseignants affectés sur PACD/PALD et/ou rencontrant des difficultés temporaires ou durables dans l'exercice du métier.
	<b>FONCTIONS</b>	<b>Comme CPC généraliste:</b> - Conception et suivi de projets pédagogiques pour Bobigny 5 (deux groupes scolaires REP +) ; partenariat avec l'équipe de circonscription de Bobigny 1 ; - <b>Accompagnement et formation des enseignants dans le cadre du renforcement REP +</b> ; - Accompagnement, suivi des enseignants débutants T1 et T2 ; - Aide à la préparation au CAFIPEMF ; - Participation aux groupes d'appui et commissions organisées par la circonscription. <b>Comme CPD-GRH :</b> - Le CPC prend en compte les questionnements et les demandes des enseignants qui le sollicitent et élabore un projet d'accompagnement personnalisé visant le renforcement des compétences pédagogiques et la prise en compte des exigences institutionnelles. - Il apporte les conseils de conduite de carrière pouvant s'avérer nécessaires. - Il oriente vers les services de médecine de prévention si besoin. - Il conçoit et met en œuvre des modules de formation (en partenariat avec des P.ESPE, des formateurs de circonscription...) répondant aux difficultés rencontrées par les collègues sur le terrain.
	<b>COMPÉTENCES</b>	- Capacité d'écoute et de dialogue indispensable pour comprendre les situations complexes et toujours singulières des personnels éprouvant des difficultés en situation d'exercice face à élèves, - Capacité pour la communication avec les IEN de circonscription, les directeurs d'école, les services de gestion du personnel, le service de médecine de prévention, l'UPEC, l'équipe de circonscription de Bobigny 1.
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaires du CAFIPEMF - Justifier de trois années d'exercice sur poste de PEMF. Dans le cas de personnels ne justifiant pas des 3 ans d'ancienneté dans les fonctions de PEMF, mais exerçant à titre provisoire depuis deux ans au moins sur un poste de CPC en ayant le CAFIPEMF, la commission départementale pourra proposer, après entretien et avis de l'IEN de la circonscription d'exercice, une dispense de cette condition d'ancienneté.
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste spécifique</b> Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 3 avril 2019</b> .  En cas d'avis favorable, les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b> .  Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b> .  Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACT</b>	<b>M. Alain Hubert IEN BOBIGNY 5 GRH</b> <b>Tel 01 43 93 71 68 (Pascale Champon, assistante de l'IEN GRH)</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°38</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique -ASH- (CPC-ASH)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Postes placés au sein du pôle ASH, dépendant des circonscriptions de : Aubervilliers 2 ASH, Bobigny 2 ASH et Bobigny 3 ASH
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale –ASH dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur. (Cf. : fiche de poste du conseiller pédagogique de circonscription)
	<b>MISSIONS</b>	Assurer un rôle d'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes pédagogiques de la circonscription, des structures spécialisées, et notamment les débutants. Participer activement à la formation des personnels. Contribuer à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative <u>Attention</u> : pour la circonscription d'Aubervilliers 2 ASH, les missions s'exercent aussi sur les écoles d'Aubervilliers en tant que CPC généraliste.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>- Participer à l'accompagnement réglementaire des stagiaires CAPPEI</li> <li>- Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école et/ou d'établissement ;</li> <li>- Aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ;</li> <li>- Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés ;</li> <li>- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;</li> <li>- Conduire les animations pédagogiques et les actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;</li> <li>- Assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ;</li> <li>- Apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être capable de travailler en équipe,</li> <li>- Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines,</li> <li>- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale,</li> <li>- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation,</li> <li>- Posséder une idée précise des exigences éthiques et de l'étendue de ses missions,</li> <li>- Disposer de qualités d'écoute et de communication tout en sachant affirmer les choix - institutionnels,</li> <li>- Faire preuve de dynamisme et de disponibilité</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI (ou équivalent) -Avoir une expérience d'enseignant spécialisé, - Justifier de trois années d'exercice sur poste de maître formateur. Dans le cas de personnels ne justifiant pas des 3 ans d'ancienneté dans les fonctions de maître formateur, mais exerçant à titre provisoire depuis un an au moins sur un poste de CP ASH vacant, la commission pourra proposer, après entretien et avis de l'IEN de la circonscription d'exercice, une dispense de cette condition d'ancienneté si titulaire du CAFIPEMF et du CAPPEI.
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste spécifique</b> Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 3 avril 2019</b> . En cas d'avis favorable, les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b> .  Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b> . Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide mouvement départemental)
	<b>CONTACTS</b>	<b>Les IEN ASH des circonscriptions concernées :</b> <b>Mme Caroline Plet- IEN AUBERVILLIERS 2 ASH</b> tel : 01 43 93 73 95 <b>Mme Aminata Diallo- IEN BOBIGNY 2 ASH</b> tel : 01 43 93 74 18 <b>Mme Djamilia Espargilière – IEN BOBIGNY 3 ASH</b> tel : 01 43 93 74 34



## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATIO N DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°39</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL RATTACHÉ À L'IEN-A</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le conseiller travaille sous la responsabilité directe de l'IEN-A.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le conseiller, titulaire du CAFIPEMF, exerce ses fonctions sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint au directeur académique. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la direction des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis. Il est défini et ajusté chaque année en fonction des priorités.
	<b>MISSIONS</b>	Le conseiller pédagogique contribue par son expertise pédagogique et technique à la conduite des dossiers pédagogiques pilotés par l'IEN-A. Il agit à différents niveaux (circonscription, départemental et académique) avec des interlocuteurs variés. Il peut être amené à représenter l'IEN-A.
	<b>FONCTIONS</b>	<p><b>Suivi pédagogique des EFS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il participe à l'organisation et au déroulement des stages des EFS. Il participe à leur prise de poste et anime les dispositifs d'accompagnement qui conduisent à la titularisation. Pour cela, il travaille en étroite coopération avec les différents services et partenaires.</li> <li>- Il participe à l'organisation des jurys de titularisation.</li> <li>- Dans le cadre de groupes de travail, il participe à la réflexion et à la mise en œuvre d'outils et démarches de suivi et d'accompagnements. Il est force de proposition, aide à la mise en œuvre et rend compte.</li> </ul> <p><b>Formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il participe activement à l'accompagnement des EFS qui rencontrent des fragilités : il est l'interlocuteur central et établit du lien avec les différents acteurs mobilisés pour coordonner les actions,</li> <li>- Il est pleinement associé à l'élaboration du plan de formation continue, participe au CDF et devient l'interlocuteur des IEN chargés de coordonner des stages de formation. Il travaille avec les services autour du serveur Gaïa qu'il suit régulièrement, et avec le pôle chargé du remplacement, le S2R.</li> <li>- Il peut être amené à coordonner un stage, à intervenir et fait du lien avec les différentes ressources.</li> <li>- Lui-même ne manque pas de se former, de se tenir informé d'initiative, pour relayer les directives et les avancées de la recherche. Il produit des ressources avec le pôle pédagogie de la DSDEN.</li> <li>- Il prend part aux différents jurys : CERPE, CAFIPEMF.</li> </ul> <p><b>Impulsion pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est membre d'une mission départementale et établit du lien avec le pôle pédagogie, l'ESPE et les IA IPR.</li> <li>- Avec le pôle pédagogie, il établit une veille institutionnelle sur les productions du site avant validation.</li> <li>- Il s'informe des actions, expérimentations, projets, démarches, susceptibles d'être mutualisées et valorisées sur le site. Il se rapproche du pôle de communication pour faciliter la diffusion.</li> <li>- Il participe aux groupes de travail départementaux pilotés par l'IEN-A.</li> </ul> <p><b>Communication</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il a le souci d'élaborer des outils de bord et de les perfectionner avec les nouvelles technologies.</li> <li>- Il prend soin de rendre les outils toujours plus lisibles et accessibles : Gaïa, ressources, (pas à pas).</li> <li>- Il rédige de manière synthétique les CR avec le souci de mettre en exergue les idées forces.</li> <li>- Il participe ou représente l'IEN-A en différentes réunions et rend compte avec précision.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de synthèse et d'analyse et qualité de communication orale et écrite.</li> <li>- Avoir les qualités requises de confidentialité, de discrétion et de loyauté, d'écoute.</li> <li>- Savoir travailler en équipe dans un esprit de coopération et de partage et avec différents partenaires.</li> <li>- Avoir un esprit d'initiative approprié et être force de proposition pour aider à la décision.</li> <li>- Développer des compétences pour faire évoluer le poste en fonction des besoins.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF et avoir une expérience dans la formation. Les demandes de temps partiel des enseignants remplissant les missions de CPD IENA seront soumises à l'avis de l'IA-DASEN.
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste spécifique</b> Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATU RE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b>Au plus tard le 22 mars 2019</b></p> <p>Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 03 avril 2019</b>.</p> <p>En cas d'avis favorable, les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b>.</p> <p>Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b>.</p> <p>Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide du mouvement départemental.)</p>
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Véronique Parouty, IEN adjointe au directeur académique</b> <b>Tel 01 43 93 71 68 (Pascale Champon, assistante de l'IEN-A)</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFÉRENCE</b>	<b>N°40</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EPS (CPD EPS)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>nd</sup> degré.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer l'équipe départementale des conseillers pédagogiques EPS de circonscription</li> <li>- Aider à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en liaison avec les partenaires locaux</li> <li>- Contribuer à la formation des instituteurs et des professeurs d'école et des différents participants à l'action éducative de l'école.</li> </ul> (extraits B.O n°10 – 10 mars 1994)
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>- Participer activement à l'animation des conférences pédagogiques ;</li> <li>- Assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ;</li> <li>- Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ;</li> <li>- Aider à la mise en œuvre d'activités nouvelles et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ;</li> <li>- Jouer un rôle vis-à-vis des intervenants extérieurs ;</li> <li>- Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les nouveaux nommés ;</li> <li>- Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ;</li> <li>- Conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ;</li> <li>- Assurer sa fonction essentielle d'aide et de conseil ;</li> <li>- Apporter un regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté.</li> <li>- Contribuer à la formation experte des enseignants en éducation physique et sportive, participer à construire un vivier de futurs conseillers pédagogiques de circonscription en éducation physique et sportive</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	Parfaite connaissance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De l'enseignement de l'éducation physique et sportive aux enfants des écoles maternelles et élémentaires,</li> <li>- De l'environnement éducatif de l'école,</li> <li>- Du dynamisme, du sens des contacts et des responsabilités, l'esprit d'équipe ainsi qu'un bon état de santé. (extraits B.O n°10 – 10 mars 1994)</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaires du CAFIPEMF option EPS et avoir une expérience comme CPC EPS
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste Spécifique</b> Ces postes n'apparaissent pas au mouvement informatisé.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 03 avril 2019</b> .  En cas d'avis favorable, les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b> .  Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b> .  Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide du mouvement départemental.)
	<b>CONTACTS</b>	<b>Mme Dominique Plankeele et M. Matthieu Pointreau - IEN en charge de l'EPS</b> Tel : 01 48 23 90 80

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°41</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL LANGUES VIVANTES</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste est placé au sein du pôle pédagogie de la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	Le pôle est une aide à l'élaboration de la mise en œuvre d'une politique éducative d'établissement à partir d'un diagnostic des pratiques, de l'analyse de l'offre de formation et du suivi de l'ensemble des dispositifs. Il axe ses activités sur l'accompagnement des équipes de direction et éducatives des établissements du 1 <sup>er</sup> et du 2 <sup>nd</sup> degré.
	<b>MISSIONS</b>	Conseil des équipes d'école pour garantir la continuité et la cohérence des apprentissages en langues vivantes
	<b>FONCTIONS</b>	<p><b>Pédagogie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide de ponctuelle aux enseignants</li> <li>- Enrichissement du site de la DSDEN</li> <li>- Promotion des centres de ressources en langues vivantes</li> <li>- Elaboration de documents pédagogiques (document passerelle...)</li> </ul> <p><b>Formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration du cahier des charges du plan de formation</li> <li>- Participation à la formation des enseignants du premier degré : animations pédagogiques, stages filés, stages massés ; stages de liaison...</li> <li>- Accompagnement des enseignants qui s'engagent dans l'enseignement des langues vivantes</li> <li>- Formation et suivi des assistants et des intervenants extérieurs</li> <li>- Participation aux sessions d'habilitations provisoires et définitives</li> </ul> <p><b>Suivi du projet départemental :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux travaux du groupe départemental de pilotage des LV</li> <li>- Suivi de la carte des langues</li> <li>- Participation aux travaux du groupe académique des CPD LV</li> <li>- Traitement de l'évaluation départementale de fin de CM2</li> <li>- Suivi de l'application informatique lier avec les partenaires pour les EILE, ELCO</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser l'informatique pour en exploiter les aspects pédagogiques relatifs aux langues vivantes</li> <li>- Animer des groupes de travail</li> <li>- Impulser une démarche de projet</li> <li>- Travailler en équipe</li> </ul>
	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Être titulaire du CAFIPEMF Langue
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste spécifique:</b> Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<p>Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :</p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b></p> <p>Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 03 avril 2019</b>.</p> <p>En cas d'avis favorable, les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b>. Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b>.</p> <p>Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide du mouvement départemental.)</p>
	<b>CONTACT</b>	<b>M. Dominique Matet - IEN chargé de la Mission Langues Vivantes</b> <b>Tel : 01.48.31.01.65</b>

**FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°42</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ ARTS PLASTIQUES</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Les conseillers pédagogiques en arts plastiques (CPAP) exercent leurs fonctions au sein de la mission départementale « Éducation artistique et culturelle » (EAC). Dans ce cadre, ils font également partie du pôle pédagogie élargi de la direction académique. Les missions des CPAP se déclinent au sein du département sur un territoire correspondant à plusieurs circonscriptions.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'action des conseillers spécialisés s'inscrit dans le cadre général de la politique éducative départementale mise en œuvre par la DSDEN 93, sous l'autorité du directeur académique et de la directrice académique adjointe en charge de la mission départementale EAC. Conseillers de l'équipe de direction de la DSDEN et des IEN pour l'ensemble des thématiques relevant de leur spécialité, les CPAV viennent renforcer l'action des équipes de circonscription et contribuent ainsi à la réussite scolaire de tous les élèves. La dimension départementale de leurs missions favorise la prise en compte de l'égalité des chances des élèves, au regard de l'EAC, entre les territoires. L'accent est également porté sur les liaisons entre l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège.
	<b>MISSIONS</b>	Les CPAP contribuent de manière essentielle à la mise en œuvre et au déploiement du parcours d'éducation artistique et culturel selon les grands axes suivants : pratiques artistiques des élèves ; rencontres sensibles avec des œuvres et des artistes ; connaissances et repères culturels. Faisant partie intégrante de l'encadrement pédagogique du département, ils sont également amenés à participer à l'ensemble des commissions, concours, examens, etc. se tenant chaque année scolaire au plan local, départemental et académique.
	<b>FONCTIONS</b>	Les CPAP assurent une mission d'ordre pédagogique se déclinant principalement selon quatre axes principaux : - Formation des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré, ayant pour premiers objectifs l'accompagnement à la mise en œuvre et à la validation des compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ainsi que l'application des programmes en vigueur pour l'école primaire. - Coordination des actions artistiques et culturelles dans le cadre des projets d'école, impliquant ou non des partenariats - Accompagnement des dispositifs et des projets annuels ou pluriannuels selon les priorités nationales, académiques et départementales. - Création et développement de ressources de formation à l'attention des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et valorisation des actions existantes.
	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF en arts plastiques
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste spécifique</b> donnant lieu à une commission départementale.
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 03 avril 2019</b>  En cas d'avis favorable les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b> .  Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b>  Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide du mouvement départemental.)
	<b>CONTACT</b>	<b>M. Christian ZAMUNER - IEN BOBIGNY 4 Éducation prioritaire et Politique de la ville</b> <b>Mission Éducation artistique et culturelle</b> <b>Tel : 01 43 93 74 39</b>

**FICHE DE POSTE SPECIFIQUE**  
**Année 2019/2020**

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°43</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER PÉDAGOGIQUE SPÉCIALISÉ ÉDUCATION MUSICALE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Les conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM) exercent leurs fonctions au sein de la mission départementale « Éducation artistique et culturelle » (EAC). Dans ce cadre, ils font également partie du pôle pédagogie élargi de la direction académique. Les missions des CPEM se déclinent au sein du département sur un territoire correspondant à plusieurs circonscriptions.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	L'action des conseillers spécialisés s'inscrit dans le cadre général de la politique éducative départementale mise en œuvre par la DSDEN 93, sous l'autorité du directeur académique et de la directrice académique adjointe en charge de la mission départementale EAC. Conseillers de l'équipe de direction de la DSDEN et des IEN pour l'ensemble des thématiques relevant de leur spécialité, les CPEM viennent renforcer l'action des équipes de circonscription et contribuent ainsi à la réussite scolaire de tous les élèves. La dimension départementale de leurs missions favorise la prise en compte de l'égalité des chances des élèves, au regard de l'EAC, entre les territoires. L'accent est également porté sur les liaisons entre l'école maternelle, l'école élémentaire et le collège.
	<b>MISSIONS</b>	Les CPEM contribuent de manière essentielle à la mise en œuvre et au déploiement du parcours d'éducation artistique et culturelle selon les grands axes suivants : pratiques artistiques des élèves ; rencontres sensibles avec des œuvres et des artistes ; connaissances et repères culturels. Faisant partie intégrante de l'encadrement pédagogique du département, ils sont également amenés à participer à l'ensemble des commissions, concours, examens, etc. se tenant chaque année scolaire au plan local, départemental et académique.
	<b>FONCTIONS</b>	Les CPEM assurent une mission d'ordre pédagogique se déclinant principalement selon quatre axes principaux : - Formation des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré, ayant pour premiers objectifs l'accompagnement à la mise en œuvre et à la validation des compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ainsi que l'application des programmes en vigueur pour l'école primaire. - Coordination des actions artistiques et culturelles dans le cadre des projets d'école, impliquant ou non des partenariats - Accompagnement des dispositifs et des projets annuels ou pluriannuels selon les priorités nationales, académiques et départementales. - Création et développement de ressources de formation à l'attention des enseignants du 1 <sup>er</sup> degré et valorisation des actions existantes.
	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF en éducation musicale
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste spécifique</b> donnant lieu à une commission départementale.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b>par voie électronique exclusivement</b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b>Au plus tard le 22 mars 2019</b>  Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 03 avril 2019</b> .  En cas d'avis favorable, les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b> .  Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b> .  Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide du mouvement départemental.)
	<b>CONTACT</b>	<b>M. Christian ZAMUNER - IEN BOBIGNY 4 Éducation prioritaire et Politique de la ville</b> <b>Mission éducation artistique et culturelle</b> <b>Tel : 01 43 93 74 39</b>

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2019/2020

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>N°44</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL ÉDUCATION NUMÉRIQUE</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste fait partie du pôle pédagogie basé à la DSDEN. Le pôle pédagogie est constitué d'une équipe de professeurs du premier et du second degré travaillant sous la responsabilité directe d'un IEN-référent puis d'un DASEN adjoint. Le CPD Num est placé sous l'autorité de l'IEN en charge de la mission « éducation numérique » et outre ses missions départementales, peut également être en charge du numérique sur une circonscription du premier degré.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	L'action du CPD Num s'inscrit dans le cadre de la politique départementale mise en œuvre par le DASEN. Il est un interlocuteur privilégié des ERUN de circonscriptions dont il coordonne les actions sur les dossiers spécifiques qui lui sont confiés.
	<b>MISSIONS</b>	Par son action, le CPD Num contribue au développement de la culture numérique des élèves du premier degré en menant des actions de formation auprès des enseignants, des directeurs d'école ou des formateurs, et en impulsant des projets départementaux dans le domaine du numérique.
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assister l'inspecteur de l'éducation nationale chargé du numérique dans les actions visant au développement des compétences numériques des élèves et à l'enrichissement de la culture numérique des enseignants : responsabilité d'actions de formation (depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre), promotion et suivi des dispositifs expérimentaux (académiques ou départementaux), préconisations sur le choix des outils à mettre à la disposition des écoles, impulsion de projets et suivi de leur mise en œuvre</li> <li>- Assurer la coordination départementale de l'équipe des ERUN : accompagner les nouveaux ERUN dans leur prise de fonctions,</li> <li>- Assurer le suivi du déploiement et de la mise en œuvre des applications métier transversales (ONDE, Magistere, Affelnet, ...)</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau d'expertise confirmé dans le domaine du numérique (ressources, outils et applications pour le 1<sup>er</sup> degré)</li> <li>- Solide compétence pédagogique pour l'accompagnement des enseignants, des directeurs d'écoles et des équipes</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste spécifique:</b> Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif en fonction des rangs de priorité
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection <b><u>par voie électronique exclusivement</u></b> à :  <a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <b><u>Au plus tard le 22 mars 2019</u></b>  Les enseignants sollicitant une première affectation à titre définitif devront répondre à l'appel à candidatures. Ils seront reçus par la commission départementale <b>le 03 avril 2019</b> .  En cas d'avis favorable, les IEN des circonscriptions demandées les recevront avant <b>le 19 avril 2019</b> .  Les CPC, déjà à titre définitif sur un poste de même nature, devront répondre à l'appel à candidatures et seront reçus par l'IEN de la circonscription demandée avant <b>le 12 avril 2019</b> .  Une participation au mouvement informatisé est nécessaire pour obtenir une affectation (cf. guide du mouvement départemental.)
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Brigitte Ventre - IEN chargée de la mission éducation numérique</b> tel 01 43 60 34 45